



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2011



SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2011	7
TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2011	8

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	10
1.c Actifs et passifs financiers	14
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	27
1.e Immobilisations	28
1.f Contrats de location	29
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	30
1.h Avantages bénéficiant au personnel	31
1.i Paiement à base d'actions	32
1.j Provisions de passif	34
1.k Impôt courant et différé	34
1.l Tableau des flux de trésorerie	35
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	35
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	36
2.a Marge d'intérêts	36
2.b Commissions	37
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	37
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	38
2.e Produits et charges des autres activités	38
2.f Coût du risque	39
2.g Impôt sur les bénéfices	41
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	42
4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN	45
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	50
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	50
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	52
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	53
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	54
5.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	58
5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	60
5.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle	60
5.h Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours	61
5.i Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	62
5.j Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	65
5.k Impôts courants et différés	65
5.l Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	67
5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence	67
5.n Immobilisations de placement et d'exploitation	68
5.o Ecarts d'acquisition	69



5.p	Provisions techniques des sociétés d'assurance	71
5.q	Provisions pour risques et charges	72
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	74
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	74
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	74
6.c	Autres engagements de garantie	74
7.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	76
7.a	Frais de personnel	76
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	76
7.c	Autres avantages à long terme	81
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	81
7.e	Paiements à base d'actions	82
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	88
8.a	Evolution du capital et résultat par action	88
8.b	Périmètre de consolidation	96
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	109
8.d	Regroupement d'entreprises	110
8.e	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	112
8.f	Relations avec les autres parties liées	122
8.g	Echéancier par maturité	124
8.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	125
8.i	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	126
8.j	Honoraires des commissaires aux comptes	128

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2011 et 2010. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2009 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2010 sous le numéro D.10-0102.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

En millions d'euros	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	2.a	47 124	47 388
Intérêts et charges assimilées	2.a	(23 143)	(23 328)
Commissions (produits)	2.b	13 695	13 857
Commissions (charges)	2.b	(5 276)	(5 371)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	3 733	5 109
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	280	452
Produits des autres activités	2.e	26 836	30 385
Charges des autres activités	2.e	(20 865)	(24 612)
PRODUIT NET BANCAIRE		42 384	43 880
Charges générales d'exploitation		(24 608)	(24 924)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 508)	(1 593)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		16 268	17 363
Coût du risque	2.f	(6 797)	(4 802)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 471	12 561
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		80	268
Gains nets sur autres actifs immobilisés		206	269
Ecart d'acquisition	5.o	(106)	(78)
RESULTAT AVANT IMPOT		9 651	13 020
Impôt sur les bénéfices	2.g	(2 757)	(3 856)
RESULTAT NET		6 894	9 164
dont intérêts minoritaires		844	1 321
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		6 050	7 843
Résultat par action	8.a	4,82	6,33
Résultat dilué par action	8.a	4,81	6,32



ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net	6 894	9 164
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 748)	(1 085)
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(61)	1 354
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(2 532)	(2 373)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	277	(69)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	640	33
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(15)	(28)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(57)	(2)
Total cumulé	5 146	8 079
- Part du Groupe	4 487	6 837
- Part des minoritaires	659	1 242



BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		58 382	33 568
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	820 463	832 945
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	9 700	5 440
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	192 468	219 958
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	49 369	62 718
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	665 834	684 686
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 060	2 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	10 576	13 773
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	11 570	11 557
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	93 540	83 124
Participation différée des assurés aux bénéfices	5.p	1 247	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	4 474	4 798
Immeubles de placement	5.n	11 444	12 327
Immobilisations corporelles	5.n	18 278	17 125
Immobilisations incorporelles	5.n	2 472	2 498
Ecarts d'acquisition	5.o	11 406	11 324
TOTAL ACTIF		1 965 283	1 998 158
DETTES			
Banques centrales, CCP		1 231	2 123
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	762 795	725 105
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	14 331	8 480
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	149 154	167 985
Dettes envers la clientèle	5.g	546 284	580 913
Dettes représentées par un titre	5.i	157 786	208 669
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		356	301
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	3 489	3 745
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	81 010	65 229
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.p	133 058	114 918
Provisions pour risques et charges	5.q	10 480	10 311
Dettes subordonnées	5.i	19 683	24 750
TOTAL DETTES		1 879 657	1 912 529
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		70 714	66 620
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		6 050	7 843
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		76 764	74 463
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(1 394)	169
Total part du Groupe		75 370	74 632
Réserves et résultat des minoritaires		10 737	11 293
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(481)	(296)
Total intérêts minoritaires		10 256	10 997
Total Capitaux Propres Consolidés		85 626	85 629
TOTAL PASSIF		1 965 283	1 998 158



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2011

En millions d'euros	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat avant impôts		9 651	13 020
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		18 975	18 832
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 788	3 739
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		135	136
Dotations nettes aux provisions		6 359	10 877
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(80)	(269)
(Produits) charges nets des activités d'investissement		(246)	288
Produits nets des activités de financement		(1 719)	(2 303)
Autres mouvements		10 738	6 364
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		11 719	(34 550)
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(11 427)	(31 425)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(68 092)	(34 964)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		96 551	37 530
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 970)	(2 557)
Impôts versés		(2 343)	(3 134)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		40 345	(2 698)
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.d	325	(4 940)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 938)	(1 790)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 613)	(6 730)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 910)	(759)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(11 058)	(22 054)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(14 968)	(22 813)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		1 550	3 053
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE		25 314	(29 188)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		25 015	54 202
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		33 568	56 076
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(2 123)	(5 510)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	11 273	16 379
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(17 464)	(12 380)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(239)	(362)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		50 329	25 015
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		58 382	33 568
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 231)	(2 123)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	12 099	11 273
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(18 308)	(17 464)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(613)	(239)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		25 314	(29 188)



TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Actions ordinaires, actions de préférence et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2009	25 188	8 045	35 093	68 326	8 730	2 330	11 060
Affectation du résultat de l'exercice 2009			(1 776)	(1 776)	(359)		(359)
Augmentations de capital et émissions	624			624	132		132
Réduction de capital	(40)			(40)	(130)	(440)	(570)
Incidence du remboursement des actions de préférence	(72)			(72)			
Mouvements sur titres propres	9	(16)	5	(2)		2	2
Opérations résultant de plans de paiement en actions	7		(5)	2			
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(310)	(310)	(146)		(146)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(23)	(23)	23		23
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires					(223)		(223)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(53)	(53)	(137)		(137)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			2	2	145		145
Autres variations	(5)		(53)	(58)	90		90
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net au 31 décembre 2010			7 843	7 843	1 321		1 321
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					(45)		(45)
Situation au 31 décembre 2010	25 711	8 029	40 723	74 463	9 401	1 892	11 293
Affectation du résultat de l'exercice 2010			(2 521)	(2 521)	(462)		(462)
Augmentations de capital et émissions	396			396			
Réduction de capital						(500)	(500)
Incidence des échanges et de rachats des TSSDI			114	114			
Mouvements sur titres propres	(427)	(768)	91	(1 104)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			65	65			
Rémunération des preferred shares et des Titres Super subordonnés à Durée Indéterminée			(295)	(295)	(117)		(117)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(80)	(80)	80		80
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires			(8)	(8)	63		63
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(292)	(292)	(477)		(477)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			3	3	(16)		(16)
Autres variations	(2)		(25)	(27)	65	3	68
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net au 31 décembre 2011			6 050	6 050	844		844
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					(39)		(39)
Situation au 31 décembre 2011	25 678	7 261	43 825	76 764	9 342	1 395	10 737

DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2011

Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					
Part du Groupe				Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total		
(1 559)	2 161	573	1 175	(217)	80 344
					(2 135)
					756
					(610)
					(72)
					2
					(456)
					(223)
					(190)
					147
					32
1 158	(2 175)	11	(1 006)	(79)	(1 085)
					9 164
					(45)
(401)	(14)	584	169	(296)	85 629
					(2 983)
					396
					(500)
					114
					(1 104)
					65
					(412)
					55
					(769)
					(13)
					41
(44)	(2 182)	663	(1 563)	(185)	(1 748)
					6 894
					(39)
(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 626



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2011 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2011.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2011 n'est l'objet que d'une option.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requis par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 – Pilier 3 du rapport de gestion. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention "audité".

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan². Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

² Une actualisation des seuils a été opérée au 1er janvier 2011. Avant cette date, les seuils s'élevaient à 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan.



Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de



l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est



intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.



- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"³. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie

³ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



« Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».



1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.



Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.



- Actifs et passifs monétaires⁴ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées

⁴ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.



Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
- vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.



1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.



1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

• Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).



Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.



1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

• Utilisation de prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

• Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.



La marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.



Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.



1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.



Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.



Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net



représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple :**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.



En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.



- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.



BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt



personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat.



1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	29 146	(8 740)	20 406	28 933	(8 515)	20 418
Comptes et prêts / emprunts	27 424	(8 388)	19 036	26 900	(8 044)	18 856
Opérations de pensions	61	(203)	(142)	145	(209)	(64)
Opérations de location-financement	1 661	(149)	1 512	1 888	(262)	1 626
Opérations interbancaires	2 102	(2 621)	(519)	2 855	(3 499)	(644)
Comptes et prêts / emprunts	1 905	(2 274)	(369)	2 634	(2 973)	(339)
Opérations de pensions	197	(347)	(150)	221	(526)	(305)
Emprunts émis par le Groupe	-	(4 025)	(4 025)	-	(3 320)	(3 320)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 903	(2 535)	368	3 251	(2 909)	342
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 519	(2 712)	(1 193)	1 299	(2 822)	(1 523)
Portefeuille de transactions	4 518	(2 510)	2 008	4 080	(2 263)	1 817
Titres à revenu fixe	2 435	-	2 435	2 586	-	2 586
Opérations de pensions	1 726	(1 776)	(50)	1 081	(1 210)	(129)
Prêts / emprunts	357	(528)	(171)	413	(539)	(126)
Dettes représentées par un titre	-	(206)	(206)	-	(514)	(514)
Actifs disponibles à la vente	6 268	-	6 268	6 258	-	6 258
Actifs détenus jusqu'à échéance	668	-	668	712	-	712
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	47 124	(23 143)	23 981	47 388	(23 328)	24 060

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 554 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 572 millions d'euros pour l'exercice 2010.



2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 3 583 millions et 596 millions d'euros pour l'exercice 2011, contre un produit de 3 438 millions d'euros et une charge de 554 millions d'euros pour l'exercice 2010.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 454 millions d'euros pour l'exercice 2011, contre 2 451 millions d'euros pour l'exercice 2010.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Portefeuille de transaction	952	3 670
Instrument de dette	(297)	1 657
Instrument de capital	455	1 303
Autres instruments financiers dérivés	806	734
Opérations de pension	(12)	(24)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	2 891	524
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du groupe BNPP</i>	<i>1 190</i>	<i>95</i>
Incidence de la comptabilité de couverture	(117)	27
Instruments financiers de couverture de valeur	(1 989)	(322)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	1 872	349
Réévaluation des positions de change	7	888
Total	3 733	5 109

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2011 et 2010, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	(408)	372
Plus ou moins-values nettes de cession	(408)	372
Actions et autres titres à revenu variable	688	80
Produits de dividendes	453	430
Charge de dépréciation	(731)	(730)
Plus-values nettes de cession	966	380
Total	280	452

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 742 millions d'euros au cours de l'exercice 2011, contre un gain net de 91 millions d'euros au cours de l'exercice 2010.

La modification des critères de dépréciations des titres à revenu variable présentée dans la note 1.c.5, consistant à déprécier les titres en moins values latentes depuis deux ans au lieu de cinq ans, a engendré une charge de dépréciation complémentaire de 7 millions d'euros, après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance.

L'application des seuls critères de dépréciation fondés sur la baisse significative du cours des titres ou sur la durée représente ainsi une charge de dépréciation de 67 millions d'euros pour l'exercice 2011, soit 44 millions d'euros au titre du premier critère et 23 millions d'euros au titre du second.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	18 204	(14 559)	3 645	21 497	(18 088)	3 409
Produits nets des immeubles de placement	1 301	(500)	801	1 577	(787)	790
Produits nets des immobilisations en location simple	5 627	(4 567)	1 060	5 133	(3 971)	1 162
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	216	(41)	175	191	(48)	143
Autres produits	1 488	(1 198)	290	1 987	(1 718)	269
Total net des produits et charges des autres activités	26 836	(20 865)	5 971	30 385	(24 612)	5 773



- Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Primes acquises brutes	16 288	18 691
Variation des provisions techniques	1 572	(7 608)
Charges des prestations des contrats	(12 484)	(8 996)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(361)	(292)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de	(1 597)	1 412
Autres produits et charges	227	202
Total des produits nets de l'activité d'assurance	3 645	3 409

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations nettes aux dépréciations	(6 751)	(4 594)
<i>dont dette souveraine grecque ⁽¹⁾</i>	<i>(3 241)</i>	<i>-</i>
Récupérations sur créances amorties	514	393
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(560)	(601)
Total du coût du risque de la période	(6 797)	(4 802)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47	105
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	(6 085)	(4 921)
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	(569)	131
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(22)	-
Instruments financiers des activités de marché	(132)	(167)
Autres actifs	4	70
Engagements par signature et divers	(40)	(20)
Total du coût du risque de la période	(6 797)	(4 802)

(1) La charge relative au provisionnement de la dette souveraine grecque résulte de la reprise en résultat de la variation de valeur des titres détenus enregistrée en capitaux propres à la date de reclassification de ces titres en prêts et créances (cf. note 4), soit 1 296 millions d'euros, et de compléments de provisions constitués à hauteur de 75%.



- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Total des dépréciations constituées en début de période	29 783	28 800
Dotations nettes aux dépréciations	6 005	4 594
<i>dont dette souveraine grecque</i>	2 395	-
Utilisation de dépréciations	(3 935)	(3 254)
Variation des parités monétaires et divers	(1 178)	(357)
Total des dépréciations constituées en fin de période	30 675	29 783

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (<i>note 5f</i>)	707	994
Prêts et créances sur la clientèle (<i>note 5g</i>)	27 958	26 671
Instruments financiers des activités de marché	598	528
Actifs financiers disponibles à la vente (<i>note 5c</i>)	162	454
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	223	-
Autres actifs	36	41
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	29 684	28 688
<i>dont provisions spécifiques</i>	24 184	22 782
<i>dont provisions collectives</i>	4 866	5 337
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	23	6
- sur la clientèle	478	600
Autres éléments ayant fait l'objet de dépréciations	490	489
Total des provisions inscrites au passif	991	1 095
<i>dont provisions spécifiques</i>	368	448
<i>dont provisions collectives</i>	133	158
Total des dépréciations et provisions constituées	30 675	29 783



2.g IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2011		Exercice 2010	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽²⁾	(3 493)	36,1%	(4 418)	34,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	187	-1,9%	286	-2,2%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	169	-1,7%	3	-
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	244	-2,5%	80	-0,6%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	29	-0,3%	60	-0,5%
Autres effets	107	-1,2%	133	-1,0%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 757)	28,5%	(3 856)	30,1%
<i>dont</i>				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 070)		(2 284)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)	(687)		(1 572)	

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% portant ainsi celui-ci à 36,10% pour l'exercice 2011.

(2) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition



3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- Retail Banking : ce domaine rassemble les pôles de Banque de Détail en France (BDDF) et en Italie (BNL banca commerciale), ainsi que l'entité opérationnelle de banque de détail des particuliers et des entreprises en Belgique et au Luxembourg (BeLux Retail Banking). Ce domaine comprend également les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;
- Investment Solutions (IS) : ce domaine rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activités opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités.

Dans le cadre de l'application des nouveaux seuils de consolidation, plusieurs entités ont été déconsolidées ou ont changé de méthode de consolidation en 2011. Pour faciliter l'analyse des résultats des pôles opérationnels, les résultats de l'année 2010 ont été retraités comme si le relèvement des seuils de consolidation était intervenu au 1^{er} janvier 2010. Les écarts correspondants ont été portés au sein des « Autres Activités » afin de ne pas modifier les résultats globaux du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.



- Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2011						Exercice 2010					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking												
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	6 717	(4 462)	(315)	1 940	2	1 942	6 600	(4 406)	(481)	1 713	3	1 716
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	3 101	(1 806)	(793)	502	-	502	3 026	(1 776)	(817)	433	(1)	432
Belux Retail Banking ⁽¹⁾	3 409	(2 433)	(169)	807	12	819	3 261	(2 354)	(222)	685	4	689
Personal Finance	5 092	(2 420)	(1 639)	1 033	160	1 193	5 021	(2 311)	(1 913)	797	94	891
Autres métiers	5 344	(3 350)	(649)	1 345	86	1 431	5 431	(3 336)	(1 066)	1 029	27	1 056
Investment Solutions	6 265	(4 554)	(64)	1 647	(74)	1 573	6 096	(4 297)	21	1 820	162	1 982
Corporate and Investment Banking												
Conseils et marchés de capitaux	5 598	(4 377)	21	1 242	30	1 272	7 641	(4 770)	(302)	2 569	45	2 614
Métiers de financement	4 133	(1 749)	(96)	2 288	50	2 338	4 495	(1 730)	(48)	2 717	49	2 766
Autres activités	2 725	(965)	(3 093)	(1 333)	(86)	(1 419)	2 309	(1 537)	26	798	76	874
Total Groupe	42 384	(26 116)	(6 797)	9 471	180	9 651	43 880	(26 517)	(4 802)	12 561	459	13 020

(1) Banque de Détail en France, BNL banca commerciale et Belux Retail Banking après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée France, Banque Privée Italie et Banque privée en Belgique.

- Bilan par pôle d'activité

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception des principales qui font l'objet d'une décomposition spécifique ou d'une ventilation sur la base des actifs pondérés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking				
Banque de Détail en France	154 537	148 331	155 770	149 999
BNL banca commerciale	86 662	79 984	88 464	81 957
Belux Retail Banking	103 795	100 655	98 318	95 590
Personal Finance	91 561	85 410	91 888	85 600
Autres métiers	132 971	120 426	131 372	118 740
Investment Solutions	212 807	200 849	227 962	219 366
Corporate and Investment Banking	1 050 883	1 039 095	1 083 280	1 069 487
Autres activités	132 067	190 533	121 104	177 419
Total Groupe	1 965 283	1 965 283	1 998 158	1 998 158

L'information par pôle d'activité relative aux sociétés mises en équivalence et aux écarts d'acquisition de la période sont respectivement présentées dans les notes 5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence et 5.o Ecart d'acquisition.



- **Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- **Produit net bancaire par secteur géographique**

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
France	16 773	15 300
Belgique	4 702	5 241
Italie	3 857	4 733
Luxembourg	1 478	1 555
Autres pays européens hors marchés domestiques	7 130	7 741
Amériques	4 977	5 664
Asie - Océanie	1 998	2 036
Autres pays	1 469	1 610
Total Groupe	42 384	43 880

- **Bilan par secteur géographique**

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
France	972 274	959 561
Belgique	252 086	256 063
Italie	136 392	141 746
Luxembourg	36 829	34 197
Autres pays européens hors marchés domestiques	244 747	245 212
Amériques	201 184	206 693
Asie - Océanie	90 198	123 075
Autres pays	31 573	31 611
Total Groupe	1 965 283	1 998 158



4. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

La gestion de la liquidité du Groupe conduit à optimiser la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Elle repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les états présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couverts par des dérivés.

Ces différents portefeuilles sont présentés au sein du chapitre Pilier 3 du rapport de gestion.

- **Contexte particulier du risque de crédit souverain sur trois pays de la zone euro, la Grèce, l'Irlande et le Portugal faisant l'objet d'un plan de soutien européen**

Trois pays européens, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont connu une notable dégradation de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière, qui a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne définie dans ce contexte par les pays membres de la zone euro les a conduit, en concertation avec le Fonds Monétaire International, à élaborer un dispositif de soutien qui s'est traduit par la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce, puis de l'Irlande et du Portugal.

Dès mai 2010, les états de la zone euro et le FMI se sont engagés auprès de la Grèce, avec un plan de soutien de 110 milliards d'euros, en échange d'une réduction de son déficit budgétaire. Au cours du premier semestre 2011, l'Europe a réaffirmé son soutien à la Grèce et des discussions ont été engagées pour la mise en place d'un second plan avec la participation des investisseurs privés. Le 21 juillet 2011, les représentants des 17 pays membres de la zone euro ont arrêté un deuxième plan d'aide à la Grèce, d'un montant global de près de 160 milliards d'euros. Ce plan a été confirmé lors de la réunion des mêmes représentants le 26 octobre 2011 sous réserve que soit conclu un accord entre la Grèce et les représentants des investisseurs privés sur la base d'un abandon par ceux-ci de 50% de la valeur nominale des titres émis par la Grèce qu'ils détiennent moyennant le remboursement sous une forme à déterminer représentant environ 15% des titres détenus simultanément à l'émission de nouveaux titres remis en échange des anciens et représentant 35% de leur valeur nominale. Cet accord a été précisé et complété le 21 février 2012 à l'issue de négociations associant les représentants du Gouvernement grec, des investisseurs privés et de l'Eurogroup.

Le plan de soutien consacré à l'Irlande, adopté en novembre 2010, portait sur un montant d'aide publique de 85 milliards d'euros, tandis que celui consacré au Portugal, adopté en mai 2011, portait sur un montant d'aide publique de 78 milliards d'euros.

Chacun de ces plans s'accompagne de mesures de forte réduction des déficits publics.



- **Traitement comptable des titres de dettes de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal**

1. *Reclassification des titres au 30 juin 2011*

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique de ces pays au cours du premier semestre 2011, renforcée, s'agissant de la Grèce, par l'engagement pris par les établissements bancaires français, à la demande des pouvoirs publics, de ne pas céder leur position, a conduit BNP Paribas à considérer que la classification comptable de ces titres en actifs disponible à la vente ne pouvait pas être maintenue.

L'extinction du marché primaire, la raréfaction des transactions sur le marché secondaire, leur faible taille, et l'écartement des fourchettes de cotation, traduisent l'aversion au risque des investisseurs pour ces trois pays et l'assèchement du marché. A titre d'illustration, les transactions mensuelles sur les titres souverains grecs ne représentaient plus, au premier semestre 2011, que 2 % de la moyenne mensuelle des transactions observées au cours des dix dernières années. La courbe de taux implicite de la dette publique de ces pays présentait un profil inversé – les taux courts étant très sensiblement plus élevés que les taux longs – qui confirmait la dislocation de ce marché. Les pertes implicites que suggérait le niveau très élevé des taux court terme ne traduisaient pas les résultats attendus des plans de soutien mis en œuvre pour donner à ces pays la capacité à restaurer la situation de leurs finances publiques et à honorer leurs engagements.

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que la Banque estime nécessaire pour que ces trois pays restaurent pleinement leur situation financière, le Groupe BNP Paribas a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – des titres de dette publique de ces trois pays de la catégorie des « Actifs disponibles à la vente » à la catégorie « Prêts et Créances ».

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, faisaient l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisaient l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoyait plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devaient conduire à constater une décote initiale de 21%. Le Groupe BNP Paribas entendait souscrire à cette option d'échange au titre de l'engagement collectif pris par le secteur financier français. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe et destinés à faire l'objet de cet échange ont été valorisés en constatant ce niveau de décote de 21% considéré comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur. Cette décote a fait l'objet d'une dépréciation en compte de résultat au premier semestre 2011.

Pour les titres souverains grecs ne faisant pas l'objet de l'échange, ainsi que pour les titres souverains irlandais et portugais, après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, certains investisseurs considéraient qu'il n'y avait pas d'évidence objective que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis, d'autant que le Conseil européen avait souligné le caractère unique et non reproductible de la participation du secteur privé à une telle opération. En conséquence, la banque a jugé qu'il n'y avait pas lieu de déprécier ces titres.

2. *Modalités d'évaluation des titres au 31 décembre 2011.*

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre fondé sur un abandon de créance de 50% de la part du secteur privé. Les modalités de mise en œuvre de cet accord n'ayant pas fait l'objet d'un accord définitif de toutes les institutions internationales concernées, la banque a déterminé la perte de valeur de l'ensemble des titres qu'elle détient sur la base de la dernière proposition du secteur privé représenté par l'Institut de la Finance Internationale (IIF).



Sur le fondement (1) d'un abandon de créance de 50%, (2) du remboursement immédiat de 15% de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière – FESF – à deux ans et à taux de marché, (3) du paiement des intérêts courus par des titres FESF à 6 mois et à taux de marché, (4) d'un coupon de 3% jusqu'à 2020 et de 3,75% au-delà sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens, et (5) d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12%, la banque a estimé à 75% le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011.

Le 21 février 2012 l'accord a été précisé et complété entre le Gouvernement grec, les investisseurs privés et les représentants de l'Eurogroupe afin de permettre à la Grèce de respecter un ratio d'endettement de 120,5% en 2020 contre 160% en 2011 et d'atteindre les conditions de stabilité financière recherchées par le plan. L'offre conclue retient en conséquence l'abandon par les investisseurs privés de 53,5% du nominal des titres grecs en leur possession représentant une réduction de la dette de la Grèce d'environ 107 milliards d'euros moyennant une participation de 30 milliards d'euros du secteur public.

Les principales caractéristiques de l'offre d'échange présentée par la Grèce sont les suivantes :

- Chaque titre détenu par le secteur privé fera l'objet d'un abandon de créance de 53,5% du principal, 31,5% sera échangé contre 20 titres émis par la Grèce à échéances de 11 à 30 années, et 15% feront l'objet d'un règlement immédiat sous forme de titres à court terme émis par le FESF dont le remboursement sera assuré par la participation de 30 milliards d'euros du secteur public.
- Le coupon des nouvelles obligations sera de 2% de 2012 à 2015, puis de 3% de 2015 à 2020 et de 4,3% jusqu'à 2042.
- Les intérêts courus à la date de l'échange sur la dette grecque échangée seront réglés par l'émission de titres à court terme du FESF.
- A chaque nouveau titre émis par la Grèce sera associé un titre indexé sur l'évolution du produit intérieur brut de la Grèce excédant les anticipations du plan.

Sur le fondement des conditions ainsi précisées, la banque évalue la valeur présente des titres à recevoir à environ 25% sur la base d'un taux d'actualisation des flux futurs de 12%. La valeur définitive des titres sera déterminée en fonction des conditions finales de l'offre et des conditions de marché prévalant à la date de l'échange.

Les titres grecs détenus ont donc été dépréciés à hauteur de 75%, la perte constatée au titre de l'exercice 2011 a ainsi été portée à 3 241 millions d'euros en coût du risque (cf. note 2.f).

Les titres émis par le Portugal et l'Irlande détenus par le Groupe et reclassés en Prêts et Créances ont été évalués en valeur de marché pour les besoins des notes 5.e et 8.h. Les titres de ces émetteurs compris dans le portefeuille de négoce ont été également évalués en valeur de marché, laquelle a été considérée comme de niveau 2 compte tenu de l'illiquidité du marché, conformément aux caractéristiques attachées à la définition de ce niveau d'évaluation (cf. note 5d).

• **Exposition du Groupe BNP Paribas au titre du risque de crédit souverain sur les trois pays de la zone euro faisant l'objet d'un plan de soutien européen, la Grèce, l'Irlande et le Portugal**

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Groupe au 31 décembre 2011 au risque de crédit sur ces trois Etats souverains sous forme de titres et de dérivés de crédit après la dépréciation enregistrée sur les titres grecs.

Les encours recensés en catégorie « Prêts et Créances » sont issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 des titres auparavant enregistrés en « Actifs disponibles à la vente ».



a) Portefeuille des activités bancaires, réparti par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros, au	Durée résiduelle							Total 31 décembre 2011
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	>15 ans	
Grèce								
Prêts et créances								
Exposition au risque et valeur au bilan après dépréciation	53	36	105	71	344	312	51	972
Irlande								
Prêts et créances								
Exposition au risque			3	20	247			270
Valeur au bilan			3	16	197			216
Portugal								
Prêts et créances								
Exposition au risque	195	157	256	232	451		90	1 381
Valeur au bilan	190	136	221	191	329		92	1 159

b) Portefeuille des fonds généraux de l'assurance, réparti par échéance de durée résiduelle

En millions d'euros, au	Durée résiduelle							Total 31 décembre 2011
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	>15 ans	
Grèce								
Prêts et créances et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Exposition au risque et valeur au bilan après dépréciation	7	40	24	25	4	94	94	288
Irlande								
Prêts et créances								
Exposition au risque			2		550	209		761
Valeur au bilan			2		423	157		582
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Exposition au risque et valeur au bilan		9		181	135			325
Portugal								
Prêts et créances								
Exposition au risque	2	36	174	31	684	145		1 072
Valeur au bilan	2	33	151	31	480	99		796
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Exposition au risque et valeur au bilan			60	99				159

La dépréciation des titres grecs détenus dans les fonds généraux de l'assurance produit dans le résultat du Groupe un effet net de la reprise de provision pour participation aux excédents différés.

c) Portefeuille de négoce

En millions d'euros	Titres			Dérivés	Position nette totale 31 décembre 2011
	Positions longues	Positions courtes	Position nettes	Position nettes	
Grèce	86	(8)	78	13	91
Irlande	59	(69)	(10)	37	27
Portugal	306	(321)	(15)	62	47
Total	451	(398)	53	112	165



- **Cessions de titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance intervenues en 2011**

BNP Paribas a, en 2011, cédé 2,8 milliards d'euros de titres souverains émis par l'Italie, classés jusqu'à la date de cession en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». Le montant des titres cédés représente environ 21% des titres inscrits dans cette rubrique au 31 décembre 2010 (cf note 5.j).

La cession des titres italiens a été provoquée par l'aggravation de la situation économique de l'émetteur, telle que manifestée par la détérioration de sa notation par différentes agences en septembre et octobre 2011 et par la baisse de la valeur de marché de ses titres (cf. IAS 39-AG22a).

En outre, l'augmentation de la contrainte de solvabilité dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne CRD 3 au 31 décembre 2011 et de l'anticipation du nouveau ratio de solvabilité Bâle III (projet de directive et de règlement européen CRD 4 et CRR publié dans une première version en juillet 2011) a conduit à entreprendre un plan important de réduction d'actifs portant notamment sur des montants significatifs d'encours classés en Prêts et créances et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (cf. IAS 39-AG22e).

La dégradation de la notation de certains émetteurs menaçant de se traduire par une hausse des actifs pondérés correspondant aux prêts consentis, la banque a dû réduire son exposition aux risques les plus exposés à cette évolution quelle qu'ait été leur classification comptable.

Le Groupe a donc fait application des dispositions prévues par IAS 39 dans les paragraphes AG 22 a) et e) pour justifier que ces cessions ne remettent pas en cause son intention de conserver jusqu'à leur échéance les autres actifs classés dans cette catégorie, ni sa capacité à les financer. Les autres actifs détenus ont donc été maintenus dans cette catégorie.



5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	48 434	109	48 543	51 612	147	51 759
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	41 806	3	41 809	39 260	-	39 260
Autres titres de créance négociables	6 628	106	6 734	12 352	147	12 499
Obligations	83 735	5 986	89 721	102 454	6 985	109 439
Obligations d'Etat	54 390	481	54 871	69 704	489	70 193
Autres Obligations	29 345	5 505	34 850	32 750	6 496	39 246
Actions et autres titres à revenu variable	25 455	50 929	76 384	68 281	42 901	111 182
Opérations de pension	153 262	-	153 262	210 904	47	210 951
Prêts	537	49	586	725	1 106	1 831
Instruments financiers dérivés	451 967	-	451 967	347 783	-	347 783
Instruments dérivés de cours de change	28 097	-	28 097	31 017	-	31 017
Instruments dérivés de taux d'intérêt	332 945	-	332 945	239 985	-	239 985
Instruments dérivés sur actions	38 140	-	38 140	39 397	-	39 397
Instruments dérivés de crédit	46 460	-	46 460	30 349	-	30 349
Autres instruments dérivés	6 325	-	6 325	7 035	-	7 035
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	763 390	57 073	820 463	781 759	51 186	832 945
<i>dont titres prêtés</i>	48 429	-	48 429	30 565	-	30 565
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	100 013	-	100 013	102 060	-	102 060
Opérations de pension	171 376	-	171 376	223 362	-	223 362
Emprunts	1 895	1 664	3 559	1 170	2 178	3 348
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	37 987	37 987	-	47 735	47 735
Dettes subordonnées (note 5.i)	-	2 393	2 393	-	3 108	3 108
Instruments financiers dérivés	447 467	-	447 467	345 492	-	345 492
Instruments dérivés de cours de change	26 890	-	26 890	30 234	-	30 234
Instruments dérivés de taux d'intérêt	330 421	-	330 421	236 416	-	236 416
Instruments dérivés sur actions	36 377	-	36 377	40 927	-	40 927
Instruments dérivés de crédit	46 358	-	46 358	30 263	-	30 263
Autres instruments dérivés	7 421	-	7 421	7 652	-	7 652
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	720 751	42 044	762 795	672 084	53 021	725 105

**INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE SUR OPTION**

- Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dûs aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 940 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 634 millions d'euros au 31 décembre 2010 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 14.5 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 19 millions d'euros au 31 décembre 2010. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

- Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 49 748 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 58 356 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation de valeur imputable au risque émetteur du groupe BNP Paribas. Pour l'essentiel des encours concernés, elle est constatée en calculant la valeur de remplacement de chaque instrument, obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie de l'instrument en utilisant un taux correspondant à celui d'une dette similaire qui serait émise par le groupe BNP Paribas à la date de clôture.

A ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en valeur de marché ou de modèle est diminuée de 1 647 millions d'euros (457 millions d'euros au 31 décembre 2010). Cette diminution de valeur constitue une plus value latente qui ne se réaliserait que dans l'hypothèse du rachat sur le marché de ces instruments financiers émis par la Banque. A défaut, le produit correspondant à cette plus value latente sera repris sur la durée restant à courir des dettes jusqu'à leur échéance selon un rythme dépendant de l'évolution du risque émetteur de la banque.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.



La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers dérivés	46 817 864	44 200 645
Instruments dérivés de cours de change	2 249 390	2 019 347
Instruments dérivés de taux d'intérêt	40 272 463	37 904 560
Instruments dérivés sur actions	1 818 445	1 703 970
Instruments dérivés de crédit	2 321 275	2 370 101
Autres instruments dérivés	156 291	202 667

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent 48 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2011 (45 % au 31 décembre 2010).

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
COUVERTURE DE VALEUR	12 902	6 920	7 736	3 788
Instruments dérivés de cours de change	8	4	1	1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	12 879	6 810	7 681	3 787
Autres instruments dérivés	15	106	54	-
COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS	1 416	2 743	740	1 647
Instruments dérivés de cours de change	245	312	137	62
Instruments dérivés de taux d'intérêt	825	2 408	360	1 422
Autres instruments dérivés	346	23	243	163
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES	13	37	4	5
Instruments dérivés de cours de change	13	37	4	5
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	14 331	9 700	8 480	5 440

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 799 608 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 577 464 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

**5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	174 989	(162)	(5 120)	202 561	(454)	(2 554)
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	17 241	(22)	(2 322)	25 289	(21)	(1 138)
Autres titres de créance négociables	11 145	(11)	(254)	7 154	(12)	(199)
Obligations d'Etat	96 302	(3)	(1 761)	123 907	(21)	(1 575)
Autres Obligations	50 301	(126)	(783)	46 211	(400)	358
Actions et autres titres à revenu variable	17 479	(5 067)	1 621	17 397	(3 261)	2 953
Titres cotés	6 092	(2 052)	619	9 104	(1 961)	1 921
Titres non cotés	11 387	(3 015)	1 002	8 293	(1 300)	1 032
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciation	192 468	(5 229)	(3 499)	219 958	(3 715)	399
<i>dont titres prêtés</i>	3	-	-	433	-	(1)

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres (3 499 millions d'euros au 31 décembre 2011) sont inscrites au sein des capitaux propres après constitution des impôts différés afférents à ces variations (1 669 millions d'euros au 31 décembre 2011 pour la part du Groupe et celle des minoritaires).



5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1** – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

- **niveau 2** – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques, ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de Sociétés Civiles Immobilières support des contrats en unités de compte dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables.

- **niveau 3** – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques ...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.



REPARTITION PAR METHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PRESENTÉE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7

En millions d'euros, au	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	TOTAL	niveau 1	niveau 2	niveau 3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	102 953	638 973	21 464	763 390	179 814	579 064	22 881	781 759
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	41 982	13 496	1 595	57 073	37 356	12 127	1 703	51 186
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	9 700	-	9 700	-	5 440	-	5 440
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	132 676	49 921	9 871	192 468	163 368	48 436	8 154	219 958
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	108 934	585 529	26 288	720 751	116 858	529 818	25 408	672 084
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	3 168	31 260	7 616	42 044	5 588	38 696	8 737	53 021
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	14 331	-	14 331	-	8 480	-	8 480



TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2009	25 618	1 830	7 293	34 741	(28 331)	(10 573)	(38 904)
Achats	5 091	463	1 511	7 065	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(9 206)	(3 957)	(13 163)
Ventes	(979)	(139)	(1 066)	(2 184)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	819	(240)	30	609	2 106	5 555	7 661
Transferts au sein du niveau 3	2 436	39	1 688	4 163	(312)	(56)	(368)
Transferts hors du niveau 3	(5 716)	(361)	(1 866)	(7 943)	5 553	787	6 340
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(8 496)	23	(11)	(8 484)	8 945	38	8 983
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	3 469	88	(86)	3 471	(3 461)	(531)	(3 992)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	639	-	55	694	(702)	-	(702)
- Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	606	606	-	-	-
Situation au 31 décembre 2010	22 881	1 703	8 154	32 738	(25 408)	(8 737)	(34 145)
Achats	2 652	33	1 328	4 013	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(9 464)	(3 127)	(12 591)
Ventes	(274)	-	(1 427)	(1 701)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(5 327)	(151)	(961)	(6 439)	8 923	3 150	12 073
Transferts au sein du niveau 3	3 157	23	9 005	12 185	(2 817)	(338)	(3 155)
Transferts hors du niveau 3	(2 598)	-	(267)	(2 865)	2 778	1 455	4 233
Reclassifications ⁽²⁾	-	-	(6 312)	(6 312)	-	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(3 568)	29	(396)	(3 935)	849	31	880
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	4 120	(42)	95	4 173	(687)	(50)	(737)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	421	-	53	474	(462)	-	(462)
- Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	599	599	-	-	-
Situation au 31 décembre 2011	21 464	1 595	9 871	32 930	(26 288)	(7 616)	(33 904)

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

(2) Il s'agit des instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché et reclassés en prêts et créances.

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments. Notamment, les pertes et gains sur les actifs et passifs financiers en valeur de modèle par résultat du portefeuille de transaction, respectivement 552 millions d'euros et 162 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 5 027 millions d'euros et 5 484 millions d'euros au 31 décembre 2010), correspondent principalement à des variations de valeur sur des positions de CDO classées en niveau 3, couvertes par des positions de CDS classées en niveau 2.



SENSIBILITE DES VALEURS AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

- Détermination des ajustements de valeur

Les instruments du portefeuille de négoce classés en niveau 3 sont constitués en majorité de titres peu liquides, de dérivés dont le sous-jacent est peu liquide ainsi que d'autres instruments, contenant des dérivés complexes. La valorisation de ces derniers nécessite généralement l'utilisation de modèles de valorisation issus des techniques de couverture dynamique des risques, et peut nécessiter l'utilisation de paramètres non observables.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur, reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix. Ces ajustements de valorisation permettent de tenir notamment compte :

- de risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle (ajustement pour risque de modèle) ;
- de l'incertitude inhérente à l'estimation des paramètres de valorisation (ajustement pour incertitude de paramètres) ;
- des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné ;
- de primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché ;
- du risque de contrepartie.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chacun des facteurs de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. A l'inverse, pour un facteur de risque donné, une approche de portefeuille est retenue, avec une compensation entre instruments lorsqu'ils sont gérés ensemble.

L'ensemble de ces ajustements sont des composantes de la valeur de modèle des instruments et des portefeuilles.

- Evaluation de la sensibilité des valeurs

Afin de mesurer la sensibilité de la valeur de modèle des instruments de niveau 3 (hors positions sur titres) à un changement d'hypothèses, les deux scénarii suivants ont été considérés : un scénario favorable où toutes les valorisations des portefeuilles se feraient sans ajustement de valeur, et un scénario défavorable où toutes ces valorisations se feraient avec un ajustement de valeur deux fois plus élevé. Ainsi calculée, la sensibilité est une mesure du différentiel entre les valeurs qu'obtiendraient des acteurs de marché dont la perception du risque de valorisation et l'aversion à celui-ci sont différents.

Par mesure de simplification, la sensibilité de la valeur des positions sur titres, qu'elles relèvent des portefeuilles de négoce, d'actifs disponibles à la vente ou qu'elles soient désignées à la valeur de modèle par résultat sur option, est fondée sur une variation de 1% de la valeur retenue.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction et en valeur de marché par résultat sur option ⁽¹⁾	+/- 1 300		+/- 1 304	
Actifs financiers disponibles à la vente		+/- 104		+/- 91

(1) Les instruments financiers à la juste valeur par résultat, qu'ils fassent partie du portefeuille de transaction ou qu'ils aient été classés en juste valeur par résultat sur option, sont présentés au sein de la même rubrique car la sensibilité est calculée sur les positions nettes de portefeuilles d'instruments quelle que soit leur classification comptable.



MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des réserves de modèles pour incertitudes telles que décrites précédemment et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », en déduction de la juste valeur des opérations complexes concernées.

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« *Day One Profit* ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Marge différée en début de période	920	860
Marge différée sur les transactions de l'exercice	286	437
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(551)	(377)
Marge différée en fin de période	655	920

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

• Données relatives aux instruments financiers en date de reclassement

En millions d'euros	Date de reclassement	Valeur au bilan		Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables ⁽¹⁾		Taux moyen d'intérêt effectif	
		Actifs reclassés en Prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente	Actifs reclassés en Prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente	Actifs reclassés en Prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente
Titres souverains, en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente							
dont titres souverains grecs	30 juin 2011	3 186		9 401		9,3%	
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	1 885		3 166		8,8%	
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	1 241		2 259		6,7%	
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes		10 995	767	12 728	790		
en provenance du portefeuille de transactions							
	1 octobre 2008	7 077	767	7 904	790	7,6%	6,7%
	30 juin 2009	2 760		3 345		8,4%	
en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente							
	30 juin 2009	1 158		1 479		8,4%	

(1) Les flux de trésorerie attendus recouvrent le remboursement du capital et le paiement de l'ensemble des intérêts non actualisés jusqu'à la date d'échéance des instruments.

**Evaluation au 31 décembre 2011 des actifs reclassés**

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents aux actifs reclassés représentés au bilan au 31 décembre avec leur contribution au résultat et aux variations de capitaux propres de la période :

- au bilan

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur la clientèle	3 939	3 600	-	-
dont titres souverains grecs	1 201	1 133		
dont titres souverains portugais	1 939	1 631		
dont titres souverains irlandais	799	836		
Opérations structurées, et autres titres à revenus fixes reclassés	4 664	4 511	6 003	6 024
En prêts et créances sur la clientèle	4 647	4 494	5 985	6 006
En actifs financiers disponibles à la vente	17	17	18	18

- en résultat et en variation directe de capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2011				Exercice 2010	
	Réalisé			Pro forma sur la période ⁽¹⁾	Réalisé	Pro forma sur la période ⁽¹⁾
	Avant reclassement	Après reclassement	Total			
en résultat	(409)	(2 415)	(2 630)	(2 838)	387	346
en produit net bancaire	116	211	509	361	409	376
dont titres souverains grecs	87	178	265	265	-	-
dont titres souverains portugais	19	56	75	75	-	-
dont titres souverains irlandais	10	(23)	(13)	(13)	-	-
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	-	182	34	409	376
en coût du risque	(525)	(2 626)	(3 139)	(3 199)	(22)	(30)
dont titres souverains grecs	(525)	(2 626)	(3 151)	(3 199)	-	-
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	-	12	-	(22)	(30)
en variation directe de capitaux propres (avant impôts)	504	850	1 379	1 180	79	65
dont titres souverains grecs	681	778	1 459	1 459	-	-
dont titres souverains portugais	(176)	32	(144)	(336)	-	-
dont titres souverains irlandais	(1)	40	39	48	-	-
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	-	-	25	9	79	65
Total des éléments de résultat et de variation directe de capitaux propres des éléments reclassés	95	(1 565)	(1 251)	(1 658)	466	411

(1) Les données « pro forma » retracent ce qu'aurait été la contribution au résultat de l'exercice si les instruments concernés n'avaient pas été reclassés et ce qu'aurait représenté leur variation de valeur au sein des capitaux propres dans les mêmes conditions.



5.f OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	12 099	11 273
Prêts	35 130	45 353
Opérations de pension	2 847	7 086
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	50 076	63 712
<i>dont encours douteux</i>	976	1 466
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (<i>note 2f</i>)	(707)	(994)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	49 369	62 718

- Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	18 308	17 464
Emprunts	119 324	131 947
Opérations de pension	11 522	18 574
Total des dettes envers les établissements de crédit	149 154	167 985

5.g PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires débiteurs	38 448	28 188
Prêts consentis à la clientèle	624 229	633 583
Opérations de pension	1 421	16 523
Opérations de location-financement	29 694	33 063
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	693 792	711 357
<i>dont encours douteux</i>	43 696	42 100
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (<i>note 2f</i>)	(27 958)	(26 671)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	665 834	684 686

- Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Investissement brut	32 614	36 261
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	8 856	9 829
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	16 127	18 756
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	7 631	7 676
Produits financiers non acquis	(2 920)	(3 198)
Investissement net avant dépréciation	29 694	33 063
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	8 165	9 106
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	14 636	16 983
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	6 893	6 974
Dépréciations	(1 062)	(1 302)
Investissement net après dépréciation	28 632	31 761



- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires créditeurs	254 530	262 358
Comptes à terme et assimilés	214 056	241 409
Comptes d'épargne à taux administré	54 538	49 610
Opérations de pension	23 160	27 536
Total des dettes envers la clientèle	546 284	580 913

5.h ENCOURS DEPRECIÉS OU NON PRESENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS

Le tableau présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	72	72	-	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	501	466	14	5	16	335	836	244	90
Prêts et créances sur la clientèle	17 408	16 578	688	114	28	20 533	37 941	10 989	9 691
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	63	63	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	17 909	17 044	702	119	44	21 003	38 912	11 233	9 783
Engagements de financements donnés						559	559		106
Engagements de garantie financière donnés						1 156	1 156		571
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 715	1 715	-	677
Total	17 909	17 044	702	119	44	22 718	40 627	11 233	10 460

En millions d'euros, au	31 décembre 2010								
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an				
variable)	7	7	-	-	-	-	7	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	3	3	-	-	-	348	351	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	371	351	3	1	16	491	862	173	278
Prêts et créances sur la clientèle	15 212	14 380	519	84	229	20 746	35 958	8 818	10 042
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	15 593	14 741	522	85	245	21 585	37 178	8 991	10 323
Engagements de financements donnés						802	802		303
Engagements de garantie financière donnés						1 153	1 153		441
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 955	1 955	-	744
Total	15 593	14 741	522	85	245	23 540	39 133	8 991	11 067

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.



5.i DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)

En millions d'euros	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination (1)	Conditions suspensives de versement des coupons (3)	31 décembre 2011	31 décembre 2010	
Emetteur / Date d'émission										
Dettes représentées par un titre						1		37 987	47 735	
Dettes subordonnées								2 393	3 108	
- Dettes subordonnées remboursables						(2)	2	1 283	1 521	
- Dettes subordonnées perpétuelles								1 110	1 587	
Fortis Banque SA	déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 bp	-	5	A	1 025	1 500
Autres								85	87	

(1) Le rang de subordination caractérise la priorité de remboursement par rapport aux autres dettes en cas de liquidation de l'émetteur

(2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

(3) Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par Fortis Banque (devenue BNP Paribas Fortis) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Fortis SA/NV (devenue Ageas) au prix unitaire de 23,94 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Fortis SA/NV si leur prix est égal ou supérieur à 35,91 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux 125 313 283 actions Fortis SA/NV que Fortis Banque a acquises à la date d'émission des CASHES et a nanties au profit de ces titulaires.

Fortis SA/NV et Fortis Banque ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur Fortis Banque des différences relatives de variation de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Fortis SA/NV. L'encours net représente au 31 décembre 2011 une dette subordonnée de 651 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1.

Le 25 janvier 2012, Ageas et Fortis Banque ont conclu un accord sur le règlement partiel du contrat de RPN et sur le rachat total par Fortis Banque des titres subordonnés perpétuels émis en 2001 pour un nominal de 1 000 millions d'euros (comptabilisés en dettes au coût amorti), et détenus par Ageas à hauteur de 953 millions d'euros. Le règlement du contrat de RPN et le rachat des titres subordonnés perpétuels émis en 2001, dépendaient tous deux de l'atteinte par BNP Paribas d'un taux de succès minimal de 50% de l'offre d'achat sur les CASHES.



Les parties ont convenu que BNP Paribas lancerait une offre d'achat en numéraire sur les CASHES ; dans un deuxième temps, convertirait les CASHES acquis en actions Ageas sous-jacentes, avec l'engagement de ne pas les vendre pendant une période de six mois ; et percevrait une indemnisation d'Ageas, le mécanisme RPN cessant d'exister en proportion des CASHES convertis.

La banque a annoncé le 31 janvier 2012 que l'offre avait été clôturée le 30 janvier avec un taux de succès de 63% à un prix de 47,5%.

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance en date d'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017 - 2021	Au-delà de 2021	Total 31 décembre 2011
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	8 258	4 809	7 004	5 054	5 155	4 983	2 724	37 987
Dettes subordonnées remboursables	520	46	85	468	22	92	50	1 283
Total	8 778	4 855	7 089	5 522	5 177	5 075	2 774	39 270

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016 - 2020	Au-delà de 2020	Total 31 décembre 2010
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 350	7 415	5 041	6 075	5 470	6 281	4 103	47 735
Dettes subordonnées remboursables	77	524	181	89	456	132	62	1 521
Total	13 427	7 939	5 222	6 164	5 926	6 413	4 165	49 256



DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

En millions d'euros	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination (1)	Conditions suspensives de versement des coupons (3)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Emetteur / Date d'émission									
Dettes représentées par un titre								157 786	208 669
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission						1		71 213	130 604
<i>Titres de créances négociables</i>								71 213	130 604
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission						1		86 573	78 065
<i>Titres de créances négociables</i>								63 758	56 068
<i>Emprunts obligataires</i>								22 815	21 997
Dettes subordonnées								19 683	24 750
- Dettes subordonnées remboursables						(2)		16 165	21 423
- Titres subordonnés perpétuels								2 396	2 272
BNP SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	3	B	254	254
BNP SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	3	C	211	205
Fortis Banque SA sept-01	EUR	1 000	sept-11	6,50%	Euribor 3 mois + 237 bp	5	D	1 000	968
Fortis Banque SA oct-04	EUR	1 000	oct-14	4,625%	Euribor 3 mois + 170 bp	5	E	814	750
Autres	-	-	-	-	-			117	95
- Emprunts subordonnés perpétuels								893	820
Fortis Banque NV/SA févr-08	USD	750	-	8,28%	-	5	E	548	493
Fortis Banque NV/SA juin-08	EUR	375	-	8,03%	-	5		345	327
- Titres participatifs (4)								224	227
BNP SA juil-84	EUR	337	-	en fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO		4	NA	220	220
Autres	-	-	-	-	-			4	7
- Frais et commissions, dettes rattachées								5	8

(1) (2) cf. renvois relatifs aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(3) Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Les intérêts ne sont pas payables si les coupons sont supérieurs à la différence entre la situation nette et la somme du capital et des réserves non distribuables de l'émetteur.
- E Les coupons sont versés sous la forme d'autres titres si les fonds propres Tier 1 sont inférieurs à 5% des actifs pondérés de l'émetteur.

(4) Les titres participatifs émis par BNP SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation

Au cours du quatrième trimestre 2011, une offre publique d'échange portant sur des dettes subordonnées remboursables éligibles en fonds propres complémentaires (tier 2) contre de nouvelles dettes senior BNP Paribas a été réalisée. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de dettes subordonnées remboursables de 1 433 millions d'euros, et par la reconnaissance d'un gain de 41 millions d'euros en marge d'intérêts.



Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017 - 2021	Au-delà de 2021	Total 31 décembre 2011
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 630	12 994	10 085	12 994	13 569	14 954	5 347	86 573
Dettes subordonnées remboursables	2 818	1 485	1 125	813	1 902	6 809	1 213	16 165
Total	19 448	14 479	11 210	13 807	15 471	21 763	6 560	102 738

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016 - 2020	Au-delà de 2020	Total 31 décembre 2010
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 804	16 961	8 833	13 336	9 099	9 733	6 299	78 065
Dettes subordonnées remboursables	500	2 786	2 439	1 439	1 945	11 528	786	21 423
Total	14 304	19 747	11 272	14 775	11 044	21 261	7 085	99 488

5.j ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créance négociables	67	2 952
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6	2 892
Autres titres de créance négociables	61	60
Obligations	10 509	10 821
Obligations d'Etat	10 388	10 664
Autres Obligations	121	157
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	10 576	13 773

Les cessions de titres souverains classés en actifs financiers détenus jusqu'à échéance intervenues au cours de l'exercice 2011 sont décrites dans la note 4.

5.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Impôts courants	2 227	2 315
Impôts différés	9 343	9 242
Actifs d'impôts courants et différés	11 570	11 557
Impôts courants	1 893	2 104
Impôts différés	1 596	1 641
Passifs d'impôts courants et différés	3 489	3 745



Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Impôts différés nets en début de période	7 601	7 957
Charge d'impôt différé (note 2.g)	(687)	(1 572)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	848	1 018
Variations des impôts différés liée à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(428)	16
Variation des parités monétaires et divers	413	182
Impôts différés nets en fin de période	7 747	7 601

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par origine :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	1 708	827
Réserve latente de location-financement	(725)	(715)
Provisions pour engagements sociaux	844	884
Provisions pour risque de crédit	3 607	3 829
Autres éléments	(535)	(116)
Déficits fiscaux reportables	2 848	2 892
Impôts différés nets	7 747	7 601
Impôts différés actifs	9 343	9 242
Impôts différés passifs	(1 596)	(1 641)

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable - et notamment des éventuelles règles de péremption - ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité. Les impôts différés actifs non reconnus à l'issue de cette étude s'élèvent à 2 404 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 241 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
Fortis Banque Belgique	1 848	illimitée	14 ans
BNP Paribas Succursales Londres	268	illimitée	2 ans
UkrSibbank	125	illimitée	8 ans
B.N.L Vita Spa	110	illimitée	8 ans
Autres	497		
Total Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables	2 848		



5.1 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	44 832	32 711
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	18 972	21 889
Comptes d'encaissement	792	2 486
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 524	2 495
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	2 996	3 405
Autres débiteurs et actifs divers	23 424	20 138
Total des comptes de régularisation et actifs divers	93 540	83 124
Dépôts de garantie reçus	40 733	25 777
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16 577	19 515
Comptes d'encaissement	1 084	566
Charges à payer et produits constatés d'avance	4 708	5 630
Autres créditeurs et passifs divers	17 908	13 741
Total des comptes de régularisation et passifs divers	81 010	65 229

La hausse des dépôts de garantie versés et reçus est attribuable à l'extension des pratiques de collatéralisation liées aux transactions sur instruments financiers de gré à gré et à l'augmentation des appels de marge consécutive à la variation de valeur des paramètres de marché.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Part dans les provisions techniques en début de période	2 495	2 403
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	1 463	1 151
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(1 412)	(1 073)
Effets des variations de change et de périmètre	(22)	14
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 524	2 495

5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Sont listées individuellement ci-dessous les sociétés mises en équivalence dont la valeur au bilan est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2011.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Retail Banking	1 269	1 058
dont Banque de Nankin	362	295
dont Carrefour Promotora Vendas Participacoes	140	125
dont Servicios Financieros Carrefour EFC SA	112	102
dont Carrefour Banque (Ex Societe Paiement Pass)	248	240
Investment Solutions	1 665	1 956
dont AG Insurance	957	1 046
dont BNPP Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	137	-
dont B.N.L Vita	-	232
Corporate and Investments Banking	489	513
dont Verner Investissement	354	361
Autres activités	1 051	1 271
dont Erbe	967	1 219
Participations dans les sociétés mises en équivalence	4 474	4 798



Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
AG Insurance ⁽²⁾	Normes locales	57 910	6 659	176
Banque de Nankin ⁽²⁾	Normes locales	25 132	602	262
BNPP Cardif Emeklilik Anonim Sirketi ⁽¹⁾	Normes IFRS	315	8	(10)
Carrefour Banque (Ex Societe Paiement Pass) ⁽²⁾	Normes locales	4 080	348	66
Carrefour Promotora Vendas Participacoes ⁽²⁾	Normes locales	340	46	60
Erbe ⁽²⁾	Normes locales	2 346	N/S	(1)
Servicios Financieros Carrefour EFC SA ⁽²⁾	Normes locales	1 260	204	34
Verner Investissement ⁽¹⁾	Normes IFRS	6 867	395	58

(1) Données relatives au 31 décembre 2011.

(2) Données relatives au 31 décembre 2010.

5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	13 621	(2 177)	11 444	14 411	(2 084)	12 327
Terrains et constructions	6 857	(1 339)	5 518	6 504	(1 286)	5 218
Equipement, Mobilier, Installations	6 614	(4 092)	2 522	6 550	(3 999)	2 551
Biens mobiliers donnés en location	12 964	(4 256)	8 708	11 927	(4 127)	7 800
Autres immobilisations	2 334	(804)	1 530	2 279	(723)	1 556
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 769	(10 491)	18 278	27 260	(10 135)	17 125
Logiciels informatiques acquis	2 410	(1 814)	596	2 297	(1 705)	592
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	2 705	(1 920)	785	2 392	(1 679)	713
Autres immobilisations incorporelles	1 542	(451)	1 091	1 989	(796)	1 193
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 657	(4 185)	2 472	6 678	(4 180)	2 498

- Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 16 900 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 18 138 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	8 248	6 205
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	3 203	2 208
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	4 624	3 258
<i>Paiements à recevoir au delà de 5 ans</i>	421	739

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.



- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2011 s'établit à 1 491 millions d'euros contre 1 613 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 17 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre une dotation nette de 20 millions d'euros pour l'exercice 2010.

5.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Valeur nette comptable en début de période	11 324	10 979
Acquisitions	341	25
Cessions	(157)	(40)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(173)	(78)
Ecart de conversion	53	388
Autres mouvements	18	50
Valeur nette comptable en fin de période	11 406	11 324
Valeur brute comptable	12 082	11 901
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(676)	(577)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
Ecarts d'acquisition positifs						
Retail Banking	8 549	8 623	(172)	(2)	216	11
BancWest	3 852	3 733				3
Banque de détail en France et Belgique	77	68			9	
Banque de détail en Italie	1 698	1 698				
Equipment Solutions	542	682			7	1
Europe Méditerranée	287	142		(2)	199	7
Personal Finance	2 093	2 300	(172)		1	-
Investment Solutions	1 957	1 813	-	(76)	125	10
Assurance	258	138			120	3
Investment Partners	248	229		(76)		
Personal Investors	413	417				
Real Estate	348	342			5	
Securities Services	365	362				7
Wealth Management	325	325				
Corporate and Investment Banking	657	645				4
Autres activités	243	243	(1)			
Total des écarts d'acquisition positifs	11 406	11 324	(173)	(78)	341	25
Écart d'acquisition négatif			67			
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			(106)	(78)		



Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de dotations aux provisions pour risques fondées sur des plans à moyen terme (3 ans), étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini, sur la base de taux de croissance soutenables jusqu'à dix ans et réduit à l'inflation au-delà pour chaque métier concerné.

Les tests effectués tiennent compte du coût du capital investi sur la base d'un taux sans risque et d'une prime de risque observée propre à chaque type d'activité. Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont donc le coefficient d'exploitation, le taux de croissance soutenable et le coût du capital.

Le tableau ci-dessous représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF. Le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance soutenable jusqu'à 10 ans sont spécifiques à chaque activité, les fonds propres notionnels alloués et le taux de croissance au-delà de 10 ans sont fixés respectivement à 7% et 2% pour toutes les activités. Le pourcentage de fonds propres alloué est conforme aux prescriptions réglementaires et le taux de croissance au-delà de 10 ans conservateur au regard du taux d'inflation observé dans la plupart des pays où le Groupe exerce ses activités.

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital et de 1% du coefficient d'exploitation et du taux de croissance soutenable**

En millions d'euros	BNL bc	BancWest	Personal Finance (Hors UGT spécifique)
Coût du capital			
Variation défavorable de + 10 points base	(103)	(131)	(93)
Variation favorable de - 10 points base	106	135	95
Coefficient d'exploitation			
Variation défavorable de + 1 %	(215)	(230)	(315)
Variation favorable de - 1 %	215	230	315
Taux de croissance soutenable			
Variation défavorable de - 1 %	(215)	(337)	(690)
Variation favorable de + 1 %	222	355	726

Pour chacune des trois unités génératrices de trésorerie mentionnées ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau.

**5.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIETES D'ASSURANCE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	122 494	103 056
Provisions techniques brutes		
- Contrats d'assurance en unités de compte	39 550	33 058
- Autres contrats d'assurance	82 944	69 998
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	10 564	10 029
Participation différée passive aux bénéfices	-	1 833
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	133 058	114 918
Participation différée active aux bénéfices ⁽¹⁾	(1 247)	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽²⁾	1 340	1 437
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général	45	54
Total des passifs nets relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	133 196	116 409

(1) La participation différée active aux bénéfices est présentée dans la rubrique « autres débiteurs et actifs divers ».

(2) les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance vie en France et en Italie, dans les plus et moins values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

En France, cette quote-part, fixée à 90 % et inchangée en 2011, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuables aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés. Les conditions de marché inhérentes à la crise financière du 2ème semestre 2011 ont conduit à la constatation d'une créance pour participation aux bénéfices différée active de 773 millions euros. Cette créance représente la part des assurés dans les moins-values latentes et les dépréciations constatées sur le portefeuille d'actifs financiers, en résultat ou directement en capitaux propres selon la catégorie comptable dont ils relèvent.

Elle est jugée recouvrable sur le fondement d'une analyse stochastique des flux futurs de trésorerie sur 15 ans en tenant compte d'hypothèses de taux servis à la clientèle et de collecte cohérentes entre elles. En outre, les portefeuilles d'« Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et les actifs immobiliers comptabilisés au coût amorti présentent une plus-value latente de 962 millions euros, représentative de rendements futurs supérieurs aux taux actuels du marché.

En outre, une créance pour participation différée active aux bénéfices de 473 millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2011 au titre des activités d'assurance vie en Italie, dont 434 millions d'euros dans le cadre de la prise de contrôle de BNL Vita. Cet actif, dont le montant est une moyenne de calculs stochastiques tenant compte de lois de rachats dynamiques ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte cohérentes entre elles, représente la part des plus ou moins values latentes et des dépréciations attribuables aux assurés sur son portefeuille d'actifs financiers classés pour l'essentiel en « Actifs disponibles à la vente ».



La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Passifs relatifs aux contrats en début de période	116 409	103 991
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	11 895	16 389
Prestations payées	(12 407)	(9 799)
Cessions de portefeuille de contrats	(92)	(608)
Effet des variations de périmètre	18 984	4 449
Effets des variations de change	4	575
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	(1 597)	1 412
Passifs relatifs aux contrats en fin de période	133 196	116 409

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.1.

5.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Total des provisions constituées en début de période	10 311	10 464
Dotations aux provisions	1 964	1 527
Reprises de provisions	(1 588)	(964)
Utilisation des provisions	(1 260)	(1 050)
Variation des parités monétaires et divers	1 053	334
Total des provisions constituées en fin de période	10 480	10 311

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

- Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré
- Encours et provisions

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 699	14 172
dont au titre des plans d'épargne-logement	11 846	11 401
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	5 897	3 764
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	3 290	5 752
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	2 659	1 885
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	438	515
dont au titre des plans d'épargne-logement	96	126
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	243	226
dont au titre des plans d'épargne-logement	224	203
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	65	67
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	91	102
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	68	34



- Variation des provisions

En millions d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions constituées en début de période	203	23	166	36
Dotations aux provisions	21	-	37	-
Reprises de provisions	-	(4)	-	(13)
Total des provisions constituées en fin de période	224	19	203	23



6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	27 291	45 413
- à la clientèle	226 007	269 318
Ouverture de crédits confirmés	199 706	225 647
Autres engagements en faveur de la clientèle	26 301	43 671
Total des engagements de financements donnés	253 298	314 731
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	119 719	104 768
- de la clientèle	6 781	24 728
Total des engagements de financements reçus	126 500	129 496

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	14 920	10 573
d'ordre de la clientèle	91 176	91 990
- Cautions immobilières	1 783	1 502
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	50 975	50 241
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	38 418	40 247
Total des engagements de garantie donnés	106 096	102 563

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des Banques Centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	91 231	94 244
- Mobilisés en garantie auprès des Banques Centrales	48 582	15 623
- Disponibles pour des opérations de refinancement	42 649	78 621
Titres donnés en pension	239 813	275 245
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière ⁽¹⁾	92 747	96 392

(1) incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 309 801 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 327 482 millions d'euros au 31 décembre 2010).



Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	68 705	73 623
dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie	30 509	41 440
Titres reçus en pension	195 530	250 607

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 144 791 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 210 356 millions d'euros au 31 décembre 2010).



7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	10 844	11 406
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	3 724	3 234
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	435	470
Total des frais de personnel	15 003	15 110

7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations– ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs– il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

REGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LIES A LA RETRAITE

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 511 millions d'euros pour l'exercice 2011 contre 482 millions d'euros pour l'exercice 2010.



- Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84% en obligations, 7,7% en actions et 8,3% en immobilier.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres moyens, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Ces engagements sont partiellement préfinancés auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation en part groupe de 18,73%. Pour les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis, un régime de retraite offrant un capital, fonction des années de service et du salaire final, est partiellement préfinancé auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

En Belgique et en Suisse, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans entrent dans le cadre des régimes à prestations définies.

Dans certains pays subsistent des plans de retraite à prestations définies, généralement fermés aux nouveaux entrants, qui reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (Etats-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Pays-Bas), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni).

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national et est entièrement couvert par des actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe.

Au 31 décembre 2011 cinq pays, la Belgique, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Suisse et la Turquie, représentent 92% du total des régimes de retraite à prestations définies hors de France. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 61% en obligations, 16% en actions et 23% en autres instruments financiers (dont 7% en contrats d'assurance).

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (80%) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

- Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités. A l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique.



- Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur actualisée des obligations	8 351	8 052	121	114
Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	7 517	7 328	-	-
Valeur actualisée des obligations non financées	834	724	121	114
Valeur de marché des actifs de régime	(3 798)	(3 889)	-	-
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(2 463)	(2 366)	-	-
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(407)	(219)	(5)	(1)
(Coût) des services passés	(164)	(178)	1	(3)
(Pertes) ou gains nets actuariels	(243)	(41)	(6)	2
Limitation d'actif	91	209	-	-
Obligation nette pour les régimes à prestations définies	1 774	1 787	116	113
Actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	(2 624)	(2 473)	-	-
<i>dont actifs nets des régimes à prestations définies</i>	<i>(161)</i>	<i>(107)</i>	-	-
<i>dont valeur de marché des actifs distincts</i>	<i>(2 463)</i>	<i>(2 366)</i>	-	-
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	4 398	4 260	116	113

(1) les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
Valeur actualisée des obligations en début de période	8 052	8 009	114	99
Coût des services rendus au cours de l'exercice	300	308	3	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	320	335	5	5
Coût des modifications de régime de la période	(8)	5	1	2
Effets des réductions ou liquidations de régime	(97)	(319)	(1)	-
Pertes ou (gains) actuariels de la période	210	(95)	3	6
Cotisations des membres des régimes	30	30	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(145)	(120)	(5)	(4)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(297)	(327)	-	-
Effet des variations de change	23	212	2	3
Effet des variations de périmètre	(37)	16	-	-
Autres variations	-	(2)	(1)	1
Valeur actualisée des obligations en fin de période	8 351	8 052	121	114



- Variation de la valeur de marché des actifs de régime

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2011	Exercice 2010
Valeur de marché des actifs de régime en début de période	3 889	3 474
Rendement attendu des actifs de régime	188	197
Effets des liquidations de régime	(55)	(6)
(Pertes) gains actuariels de la période	(49)	61
Cotisations des membres des régimes	21	22
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	127	123
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(138)	(171)
Effet des variations de change	(31)	185
Effet des variations de périmètre	(155)	4
Autres variations	1	-
Valeur de marché des actifs de régime en fin de période	3 798	3 889

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement

- Variation de la valeur de marché des actifs distincts

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2011	Exercice 2010
Valeur de marché des actifs distincts en début de période	2 366	2 566
Rendement attendu des actifs distincts	92	96
Effets des liquidations de régime	-	(199)
(Pertes) ou gains actuariels de la période	1	(58)
Cotisations des membres des régimes	9	8
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs distincts	111	108
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(159)	(156)
Effet des variations de change	3	-
Effet des variations de périmètre	41	-
Autres variations	(1)	1
Valeur de marché des actifs distincts en fin de période	2 463	2 366

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	300	308	3	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	320	335	5	5
Rendement attendu des actifs de régime	(188)	(197)	-	-
Rendement attendu des actifs distincts	(92)	(96)	-	-
Amortissement des écarts actuariels	62	4	-	-
Amortissement des services passés	5	13	-	1
Effets des réductions ou liquidations de régime	(39)	(104)	(1)	-
Effets des limitations d'actif	(32)	41	-	-
Autres variations	(2)	(2)	-	-
Total porté dans les « frais de personnel »	334	302	7	8



- Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité spécifiques à chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements des avantages postérieurs à l'emploi (hors aide médicale postérieure à l'emploi)

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'Etat dans la zone Euro et des obligations privées de première catégorie dans les autres zones monétaires, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Lorsque le marché de telles obligations n'est pas suffisamment liquide, l'actualisation est prise par référence aux obligations d'Etat.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	3,14%-4,64%	3,30%-4,70%	3,50%	4,50%	3,26%-4,40%	3,15%-4,50%	4,70%	5,25%
Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	3,00%-4,50%	2,00%-4,65%	2,00%-4,50%	4,00%	3,00%-4,50%	1,80%-5,80%	2,00%-5,20%	4,00%

(1) Y compris dérive des prix (inflation)

- Rendement des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage	Exercice 2011				Exercice 2010			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement attendu des actifs de régime et actifs distincts ⁽¹⁾	3,90%	3,25%-4,70%	3,00%-6,20%	4,50%-6,00%	3,90%	3,25%-4,70%	4,40%-6,80%	5,00%-6,00%
Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts ⁽¹⁾	3,68%	1,00%-6,40%	2,80%-7,40%	1,00%-5,00%	3,89%	3,00%-13,00%	3,30%-13,60%	9,70%-11,30%

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

- Ecart actuariels

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

BNP Paribas applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10% du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément



pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Pertes actuarielles nettes différées	(243)	(41)
(Pertes) / Gains nets actuariels générés au cours de l'exercice	(258)	98
dont (Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	(51)	3
dont (Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	(275)	137
dont Gains/(Pertes) actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	68	(42)

7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, pôles et du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	864	821

7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En outre dans le cadre du plan de réduction du bilan engagé au deuxième semestre 2011, un plan d'adaptation des effectifs a été mis en œuvre, notamment au sein du pôle Corporate and Investment Banking. Au titre des actions engagées au 31 décembre 2011, 201 millions d'euros de provisions ont été constituées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	533	469



7.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de rémunération différée ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions. En outre, certains plans de rémunération long terme payés en espèces sont indexés sur le cours de l'action.

- Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ont été attribués par BNP Paribas et BNL au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de première, seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au quart des options sujettes à cette condition.

Depuis 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 100% de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20% pour les autres bénéficiaires (respectivement 60%, 40% et 20% en 2009).

La performance relative de BNP Paribas par rapport à l'indice est constatée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Si la performance constatée du titre BNP Paribas est supérieure à celle de l'indice, alors le prix d'exercice de la fraction des options correspondantes demeure inchangé. A l'inverse, si cette performance est inférieure de 20 points ou plus à celle de l'indice, alors les options correspondant à la fraction sujette à la condition de performance sont caduques et ne pourront pas être exercées.

En outre, si la performance constatée du titre BNP Paribas est inférieure de moins de 5 points, de 5 à moins de 10 points, ou de 10 à moins de 20 points à celle de l'indice, alors le prix d'exercice initial est majoré respectivement de 5%, 10%, ou 20% pour la fraction attribuée des options correspondantes.

Dans le cadre des plans d'options mis en place depuis 2003, à 6 reprises sur 23 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre.

A compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites.

Les actions gratuites attribuées depuis 2010 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions



gratuites est de deux ans pour les collaborateurs français. Jusqu'en 2009, cette période d'acquisition était de 2 ou 4 ans selon les cas. Des actions gratuites ont été attribuées à des salariés du Groupe hors de France à compter de 2009. Les actions gratuites attribuées depuis 2009 sont sujettes à une condition de performance.

La fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 100% de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20% pour les autres bénéficiaires.

Cette condition de performance est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5% ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois premières années de la période d'acquisition.

En cas de non réalisation de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions gratuites correspondante sera caduque.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

- Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexées sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable à compter de l'exercice 2009 pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

En 2009, les collaborateurs du Groupe visés étaient principalement les professionnels de marché. Le plan de rémunération variable a été élaboré en conformité avec les règles fixées par l'arrêté du 3 novembre 2009 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement et les normes professionnelles concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels de marché du 5 novembre 2009.

Les plans de rémunération variable 2010 et 2011 s'appliquent quand à eux aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et intègre les modifications réglementaires intervenues lors de la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément à l'arrêté du 13 décembre 2010, une partie des rémunérations variables attribuées en 2011 et en 2012 au titre respectivement de la performance 2010 et celle de 2011 a été ou sera également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires respectivement courant 2011 et courant 2012.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont tout ou en partie versés en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.



- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge en millions d'euros	Exercice 2011				Exercice 2010
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Plans de rémunération variable différée	Charge Totale	Charge Totale
Plans de rémunération différée antérieurs	-	-	(285)	(285)	9
Plans de rémunération différée de l'exercice	-	-	287	287	566
Plan global d'intéressement en actions	39	30	-	69	71
Total	39	30	2	71	646

- Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

- Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2011 ont été valorisées entre 11,03 et 12,13 euros (respectivement 13,28 et 14,98 euros en 2010) selon qu'elles sont ou non soumises à une condition de performance et selon les différentes tranches d'attribution secondaire.

	Exercice 2011	Exercice 2010
	Plan attribué le 04/03/2011	Plan attribué le 05/03/2010
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	54,49	54,97
Prix d'exercice de l'option (en euros)	56,45	51,20
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	28,5%	27,6%
Maturité	8 ans	8 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,1%	3,0%
Taux d'intérêt sans risque	3,5%	3,2%
Taux de perte des droits	1,3%	1,5%

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.



- Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Plan attribué le 4 mars 2011		Plan attribué le 5 mars 2010	
	acquis le 4 mars 2014	acquis le 4 mars 2015	acquis le 5 mars 2013	acquis le 5 mars 2014
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	54,49	54,49	54,97	54,97
Date de disponibilité	04/03/2016	04/03/2015	06/03/2015	05/03/2014
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,1%	4,1%	3,01%	3,01%
Taux d'intérêt sans risque	2,99%	2,81%	2,5%	2,21%
Taux de perte des droits	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Valeur théorique unitaire	47,84 €	45,95 €	50,00 €	48,57 €

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés

- Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2011 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNL ⁽⁴⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	100,997	435 166	1,8
BNL ⁽⁴⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	61,888	4 856	2,8
BNL ⁽⁴⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	61,888	2 123	0,8
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	58,02	1 018 455	0,4
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	35,87	2 681 332	1,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	48,15	1 257 418	2,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	53,28	4 000 231	1,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	73,40	3 555 174	2,3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 393 528	3,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	374 009	3,3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 809 741	4,3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	2 331 252	5,3
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	2 363 640	6,2
BNP Paribas SA ⁽³⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	2 282 700	7,2
Total des options en vie à la fin de la période							27 509 625	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002, et des détachements d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenus le 7 mars 2006 et le 30 Septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 37,67 euros pour 338 344 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période
- 50,55 euros pour 3 080 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période
- 55,99 euros pour 171 829 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période
- 77,06 euros pour 157 754 options du plan du 05 avril 2006 en vie en fin de période

(4) A la suite de la fusion intervenue le 1er octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.



- Plans d'attribution gratuite d'actions

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période ⁽²⁾
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées ⁽¹⁾	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	2007-2008					658
BNP Paribas SA	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	10/04/2014	359 062
BNP Paribas SA	06/04/2009	1 686	278 325	08/04/2013	08/04/2013	267 486
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 536	510 445	05/03/2013	05/03/2015	501 337
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 661	487 570	05/03/2014	05/03/2014	470 305
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 574	541 415	04/03/2014	04/03/2016	539 285
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 743	499 035	04/03/2015	04/03/2015	495 435
Total des actions en vie à la fin de la période						2 633 568

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 Septembre 2009

- Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

- Plans d'options de souscription d'actions

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	28 752 600	58,05	28 041 693	58,15
Options attribuées pendant la période	2 296 820	56,45	2 423 700	51,2
Options exercées pendant la période	(2 770 177)	46,17	(1 117 744)	42,91
Options devenues caduques pendant la période	(769 618)		(595 049)	
Options en vie au 31 décembre	27 509 625	58,67	28 752 600	58,05
Options exerçables au 31 décembre	16 722 292	61,99	16 287 106	55,62

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2011 s'élève à 54,84 euros (contre 55,56 euros en 2010).

- Plans d'attribution gratuite d'actions

	Exercice 2011	Exercice 2010
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	1 637 867	1 525 322
Actions attribuées pendant la période	1 040 450	998 015
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(2 392)	(865 543)
Actions devenues caduques pendant la période	(42 357)	(19 927)
Actions en vie au 31 décembre	2 633 568	1 637 867



- Souscription ou achat d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

	Exercice 2011	Exercice 2010
Date de l'annonce du plan	11 mai 2011	12 mai 2010
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	54,23	51,32
Nombre d'actions émises ou cédées	6 315 653	3 700 076
Prix de souscription ou de cession (en euros)	42,40	42,00
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	2,76%	1,90%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	7,63%	7,13%
Juste valeur de l'incessibilité	25,14%	22,12%

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe dans la mesure où le coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité pendant cinq années des titres émis, est négligeable.

Parmi les employés du Groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 36% ont décidé de réaliser cet investissement, 64% ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2011.



8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2011

Les délégations suivantes en cours de validité en 2011, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2011
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, soit moins de 0,5% par an.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	<p>Attribution de 1 040 450 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011</p>
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et a été privée d'effet par la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	<p>Attribution de 2 296 820 options de souscription lors du Conseil d'administration du 4 mars 2011</p>
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros, seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ; - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20^{ème} résolution) ; - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	<p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 319 710 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 295 795 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1^{er} janvier 2011 au 10 mai 2011</p>



Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros. Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration. Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 15^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 ^{ème} résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (18 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.</i></p>	Sans objet



Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Emission de 6 315 653 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 13 juillet 2011
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 75 euros (identique au précédent), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;</i><i>- annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17^{ème} résolution) ;</i><i>- couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce,</i><i>- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,</i><i>- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,</i><i>- à des fins de gestion patrimoniale et financière.</i> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	<p>Hors contrat de liquidité, 14 684 591 actions d'un nominal de 2 euros ont été rachetées en août et septembre 2011.</p> <p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 290 651 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 234 575 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 11 mai 2011 au 31 décembre 2011.</p>
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 15^{ème} et 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle accordée par la 22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (17 ^{ème} résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
	<i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i>	

• Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	en euro	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2009	1 185 281 764	2	2 370 563 528			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	595 215	2	1 190 430	(1)	(1)	01-janv-09
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	522 529	2	1 045 058	(1)	(1)	01-janv-10
Réduction de capital	(600 000)	2	(1 200 000)	13-mai-09	05-mars-10	-
Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France	354	2	708	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	9 160 218	2	18 320 436	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	3 700 076	2	7 400 152	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2010	1 198 660 156	2	2 397 320 312			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 736 124	2	5 472 248	(1)	(1)	01-janv-10
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	34 053	2	68 106	(1)	(1)	01-janv-11
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	6 315 653	2	12 631 306	12-mai-10	11-mai-11	01-janv-11
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2011	1 207 745 986	2	2 415 491 972			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

• Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2009	3 648 316	211	(4 404 309)	(246)	(755 993)	(35)
Acquisitions effectuées	2 609 576	140			2 609 576	140
Cessions effectuées	(1 806 987)	(92)			(1 806 987)	(92)
Actions remises au personnel	(921 772)	(55)			(921 772)	(55)
Réduction de capital	(600 000)	(40)			(600 000)	(40)
Autres mouvements	(14 955)	(2)	(95 485)	32	(110 440)	30
Actions détenues au 31 décembre 2010	2 914 178	162	(4 499 794)	(214)	(1 585 616)	(52)
Acquisitions effectuées	17 294 952	614			17 294 952	614
Cessions effectuées	(2 530 370)	(127)			(2 530 370)	(127)
Actions remises au personnel	(13 464)	(1)			(13 464)	(1)
Autres mouvements	(1 700 548)	(89)	(1 580 236)	30	(3 280 784)	(59)
Actions détenues au 31 décembre 2011	15 964 748	559	(6 080 030)	(184)	9 884 718	375

Au 31 décembre 2011, le groupe BNP Paribas se trouvait en position acheteur de 9 884 718 actions BNP Paribas représentant 375 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2011 BNP Paribas SA a racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 12 034 091 actions, à un cours moyen de 31,39 euros par action de nominal de 2 euros, dans l'intention de les annuler et 2 650 500 actions, à un cours moyen de 41,62 euros par action de nominal de 2 euros, dans le but d'honorer les obligations liées aux attributions d'actions aux salariés.



Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 2 610 361 actions ont été achetées au cours de l'année 2011 au prix moyen de 48,28 euros et 2 530 370 actions ont été vendues au prix moyen de 48,38 euros. Au 31 décembre 2011, 229 587 titres représentant 6,9 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier au 31 décembre 2011, 2 392 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

- **Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En janvier 2002, le Groupe a effectué une émission de 660 millions d'euros de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust IV contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés.

En janvier 2003, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Au cours des exercices 2010 et 2011, deux émissions perpétuelles de même nature que celle précédemment décrite d'un montant respectivement de 500 millions d'US dollars et de 500 millions d'euros ont fait l'objet d'un remboursement.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

*Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe*

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660	6,342%	10 ans Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700	5,868%	10 ans Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 ⁽¹⁾	6,82%	10 ans Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2011			1395⁽³⁾		

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

(3) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe et après application du pourcentage d'intérêt détenu dans Cofinoga.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2011, le Groupe BNP Paribas détenait 55 millions d'euros de preferred shares (58 millions au 31 décembre 2010) qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

Depuis 2005, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 612 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

Fortis Banque France, société absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable. Ces Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ont été remboursés de manière anticipée le 23 mai 2011.

Au cours du quatrième trimestre 2011, les opérations suivantes ont été réalisées sur les titres super subordonnés à durée indéterminée :

- une offre publique d'échange portant sur l'émission de juin 2005 de 1 350 millions de dollars contre une nouvelle dette obligataire non subordonnée portant intérêt au taux Libor USD 3 mois + 2,75%. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de 280 millions d'US dollars générant un gain brut en capitaux propres de 59 millions d'euros.

- une offre publique d'achat sur les émissions d'avril 2006 de 750 millions d'euros, de juillet 2006 de 325 millions de Livres Sterling et d'avril 2007 de 750 millions d'euros. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours de ces dettes pour respectivement 201 millions d'euros, 162 millions de livres sterling et 112 millions d'euros, générant un gain brut en capitaux propres de 135 millions d'euros.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186% 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680%
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875% 6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25% 6 ans	6,250%
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45% 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5% 5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195% 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	650	annuelle	8,667% 5 ans	Euribor 3 mois + 4,050%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Total au 31 décembre 2011 en contrevaaleur euro histo		7261 ⁽¹⁾			

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2011, le Groupe BNP Paribas détenait 17 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	5 768	7 531
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 197 356 577	1 188 848 011
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 061 675	2 481 442
- Plan d'option de souscription d'actions ⁽²⁾	706 705	1 668 736
- Plan d'attribution d'actions gratuites ⁽²⁾	1 324 406	773 515
- Plan d'achat d'actions	30 565	39 191
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 199 418 253	1 191 329 452
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	4,82	6,33
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	4,81	6,32

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des actions de préférence et des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(2) cf note 7.e Paiement à base d'actions.

Le dividende par action versé en 2011 au titre du résultat de l'exercice 2010 s'est élevé à 2,1 euros contre 1,5 euro versé en 2010 au titre du résultat de l'exercice 2009



8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante					
BNP Paribas SA	France				
Retail Banking					
Banque de détail en France					
Banque de Bretagne	France	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG	100,00%	100,00%
Banque de Wallis et Futuna	* France		IG	50,98%	50,98%
BNP Paribas Développement SA	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor	* France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe	* France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane	* France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Martinique	* France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	* France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion	* France		IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Colfisois	France	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire	4 44,62%	44,62%
31/12/2009			ME	33,33%	33,33%
Finagim Holding SA	France	31/12/2010	Fusion		
Fortis Banque France SA	France	31/12/2010	Fusion		
Fortis Commercial Finance SAS	France	31/12/2011	Acquisition	100,00%	100,00%
Fortis Gestion Privée	France	31/12/2010	Fusion		
31/12/2011			Acquisition complémentaire		
Fortis Mediacom Finance	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
31/12/2009			Acquisition	99,99%	74,91%
GIE Services Groupe Fortis France	France	31/12/2010	< seuls		
GIE Immobilier Groupe Fortis France	France	31/12/2010	< seuls		
Belux Retail Banking					
Alpha Card SCRL (groupe)	Belgique		ME	50,00%	37,47%
Alsaibail	France	31/12/2011 31/12/2010	Cession ME	40,68%	21,74%
Banking Funding Company SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Banque de La Poste SA	Belgique		IP	50,00%	37,47%
Belglaise SA	Belgique	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuls ME	4 100,00%	74,93%
BNP Paribas Fortis Factor	Belgique		IG	100,00%	74,94%
BNP Paribas Fortis Funding SA (ex- Fortis Luxembourg Finance SA)	Luxembourg		IG	100,00%	74,93%
Brand & Licence Company SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Certifimmo V SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Comptoir Agricole de Wallonie	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Credissimo	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Credissimo Hainaut SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuls ME	4 1	81,66%
Demetris NV	Belgique		ME	1	100,00%
Dikodi BV	Pays-Bas	31/12/2010	< seuls		
Europay Belgium	Belgique		ME	39,88%	29,88%
Fortis Banque SA (BNP Paribas Fortis)	Belgique		IG	74,93%	74,93%
Fortis Commercial Finance Deutschland BV	Pays-Bas	31/12/2011	Acquisition	100,00%	74,93%
Fortis Commercial Finance GmbH	Allemagne	31/12/2011	Acquisition	100,00%	74,93%
Fortis Commercial Finance Holding NV	Pays-Bas	31/12/2011	Acquisition	100,00%	74,93%
Fortis Commercial Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Acquisition	100,00%	74,93%
Fortis Commercial Finance NV	Belgique	31/12/2011	Acquisition	100,00%	74,93%
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique		IG	100,00%	74,93%
FV Holding NV	Belgique		ME	40,00%	29,97%
Het Werkmanshuis NV	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Immobilier Sauvinière SA	Belgique		ME	1	100,00%
Isabel SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
La Propriété Sociale de Binche-Morlanwelz SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Landbouwkantoor van Vlaanderen NV	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Société Alsacienne de développement et d'expansion	France		IG	100,00%	53,43%
Sowo Investment SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Visa Belgium SRCL	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Structures Ad Hoc					
BASS Master Issuer NV	Belgique		IG		
Esmée Master Issuer	Belgique		IG		
Park Mountain SME 2007-1 BV	Pays-Bas	31/12/2010	Liquidation		
Banque de détail en Italie (BNL Banca Commerciale)					
Artigianassa SPA	Italie		IG	73,86%	73,86%
Artigianassa - Org. Di Altstazione SPA	Italie	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuls ME	4 1	80,00%
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie		IG	100,00%	59,08%
BNL Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNL Positivity SRL	Italie		IG	51,00%	51,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie		IG	99,65%	99,65%
Serfactoring SPA	Italie	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuls ME	4 27,00%	26,94%
Structures Ad Hoc					
EMF IT-2008-1 SRL	Italie		IG		
UCB Service SRL	Italie	31/12/2011 31/12/2010	Fusion IG		
Vela ABS	Italie		IG	2	
Vela Home SRL	Italie		IG		
Vela Mortgages SRL	Italie		IG		
Vela Public Sector SRL	Italie		IG		
Banque de détail aux Etats-Unis					
1897 Services Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
521 South Seventh Street LLC	Etats-Unis	31/12/2011 31/12/2010	IG Création	69,23%	69,23%
BancWest Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bancwest Investment Services, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque de détail aux Etats-Unis (suite)					
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis		IG	38,00%	38,00%
Bank of the West	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Center Club, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Class Financial Services LLC	Etats-Unis	31/12/2011 31/12/2009	IG Cession partielle	75,90%	63,64%
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Community First Insurance, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Dissolution		
Community Service, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Equity Lending Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Essex Credit Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHB Guam Trust Co.	Etats-Unis	31/12/2011	Création	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHL SPC One, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Bancorp	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First National Bancorporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FTS Acquisition LLC	Etats-Unis	31/12/2011 31/12/2010	IG Création	100,00%	100,00%
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis	31/12/2011	Création	50,00%	50,00%
KIC Technology1, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Dissolution		
KIC Technology2, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Dissolution		
KIC Technology3, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Dissolution		
Laven Village Center Acquisition LLC	Etats-Unis	31/12/2011 31/12/2010	IG Création	58,33%	58,33%
Liberty Leasing Company	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Mountain Falls Acquisition Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Real Estate Delivery 2 Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis	31/12/2011 31/12/2010	IG Création	100,00%	100,00%
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	31/12/2011	Création	100,00%	100,00%
The Bankers Club, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Urus Real estate inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Structures Ad Hoc					
Beacon Hill	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition & Cession		
Commercial Federal Capital Trust 2	Etats-Unis		IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	Etats-Unis	31/12/2011 31/12/2010	Dissolution IG		
C-One Leasing LLC	Etats-Unis	31/12/2011 31/12/2010	Cession IG		
Equipment Lot Bombardier 1997A-FH	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
Equipment Lot FH	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
Equipment Lot Siemens 1997A-FH	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
First Hawaiian Capital 1	Etats-Unis		IG		
LACMTA Rail Statutory Trust (FH1)	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
Lexington Blue LLC	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls	ME	
MNCRC Equipment Lot	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
NYCTA Equipment Lot	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
ST 2001 FH-1	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
SWB 98-1	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
SWB 99-1	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
VTA 1998-FH	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
1997-LRV-FH	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
1999-FH-1 (SNCF)	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
1999-FH-2 (SNCF)	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls		
BNP Paribas Personal Finance					
Alpha Crédit SA	Belgique		IG	100,00%	74,93%
Axa Banque Financement	France		ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Brazil		IG	100,00%	100,00%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine		IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	31/12/2011	Franchissement de seuls	39,92%	39,92%
BGN Holding Financeira Limitada	Brazil	31/12/2010	Fusion		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Personal Finance (suite)					
Bielle 5 SPA	Italie	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	75,00%
BNP Paribas Personal Finance	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique	31/12/2010 Cession			
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
Cafneo	France		IG	50,99%	50,78%
Carrefour Banque (ex-Société des Paiement Pass)	France		ME	39,17%	39,17%
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPV) Limitada	Bésil		ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Bésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong	31/12/2010 Cession			
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2010 Fusion			
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Bésil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Bésil	31/12/2010 Fusion			
Cetelem IFN SA	Roumanie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brazil	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Ltd.	Chine	31/12/2010 Cession			
Cetelem Serviços Limitada	Bésil	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	4	100,00%
		31/12/2010	ME	1	100,00%
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	31/12/2011 Nouveaux seuls	4	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	31/12/2011 Cession			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
CMV Médiforce	France		IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail	France		IG	100,00%	100,00%
Cofinoga Portugal SGPS	Portugal	31/12/2010 Fusion			
Cofiplan	France		IG	99,99%	99,99%
Commerz Finanz GmbH	Allemagne		IG	50,10%	50,10%
Cosimo	France	31/12/2011 Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
Credfin Banco SA	Portugal	31/12/2010 Fusion			
Credrama SPA	Italie	31/12/2011 Acquisition complémentaire & nouveaux seuls	ME	4	51,00%
		31/12/2010	IG	51,00%	38,25%
Credisson Holding Ltd.	Chypre		IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles Guyane	France		IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien	France		IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
Domofinance SA	France		IG	55,00%	55,00%
Efisco	France		IG	99,96%	99,96%
Efisco Iberia	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Efisco Portugal	Portugal		ME	1	100,00%
Eos Aremas Belgium SA	Belgique		ME	49,97%	37,44%
Eurocredit	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Facet	France		IG	100,00%	100,00%
Fideicomiso Financiero Cetelem 1	Argentine	31/12/2010 Liquidation			
Fidem	France		IG	51,00%	51,00%
Fimesic Expansion SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Finalia	Belgique		IG	51,00%	38,22%
Findomestic Banca SPA	Italie	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	75,00%	75,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	75,00%
		30/06/2011 Nouveaux seuls	4		
Geneve Credit & Leasing SA	Suisse	31/12/2010 Franchissement de seuls	IP	51,00%	38,22%
Gesellschaft für Capital & Vermögensv. GmbH	Allemagne	31/12/2010 < seuls			
Inkasso Kodat GmbH & Co. KG	Allemagne	31/12/2010 < seuls			
KBC Pinto Systems	Belgique	31/12/2010 Cession			
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France		IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	France		IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
Merkur Beteiligungs und Verwaltungsgesellschaft mit Beschränkter Haftung	Allemagne	31/12/2010 < seuls			
Monabanq	France	31/12/2010 Cession			
Natisis Financement	France		ME	33,00%	33,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	77,32%
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	77,32%
		31/12/2009	IG	100,00%	69,55%
Norskten Finance	France		IG	51,00%	51,00%
Prestacom SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
Prêts et Services SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Projo	France		IG	51,00%	51,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne		ME	37,28%	39,94%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Bésil		IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	4	49,90%
		31/12/2010	IP	49,90%	49,90%
		31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG	92,79%	90,99%
TEB Tüketici Finansman AS	Turquie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	90,00%	87,49%
		31/12/2009	IP	50,00%	50,00%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Union de Crédits Immobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne		IP	50,00%	50,00%
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne		IG	100,00%	74,93%
Fonds Communs de Créances					
Domos 2011 - A et B	France	31/12/2011 Création	IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France	31/12/2010 Dissolution			
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France		IG		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fonds Communs de Créances (suite)					
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France		IG		
FCC Domos 2008	France		IG		
FCC Master Domos	France		IG		
FCC Master Domos 5	France	31/12/2011 Liquidation			
FCC U.C.I 5 - 18	Espagne		IP		
FCC U.C.I 19	Espagne	31/12/2011 Liquidation			
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Bésil		IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Premium	Bésil		IG		
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	31/12/2011	IG		
Phedina Hypotheken 2011-1 BV	France	31/12/2010 Création	IG		
Viola Finanza SRL	Italie	31/12/2011 Création	IG		
Equipment Solutions					
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Ace Equipment Leasing	Belgique	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Ace Leasing	Belgique	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Ace Leasing BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
AFL Lease BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Agilease BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	53,43%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Albury Asset Rentals Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	100,00%
		31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	4	100,00%
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH.	Allemagne	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	100,00%
		31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	4	100,00%
All In One Vermietung GmbH	Autriche	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	100,00%
Alistar Business Solutions Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Cession			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Antin Bail 2 (ex - Antin Bail)	France	31/12/2010 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	51,00%	43,08%
Aprolis Finance	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		31/12/2009	IG	51,00%	51,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Arus SA	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Artegy Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	84,48%
Artegy SAS	France	31/12/2010 Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Anval Austria GmbH	Autriche		IG	100,00%	100,00%
Anval Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Anval Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Anval Brasil Limitada	Bésil		IG	100,00%	100,00%
Anval Business Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Anval Deutschland GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
Anval ECL SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Anval Hellas Car Rental SA	Grèce		ME	1	100,00%
Anval Holding	France	31/12/2010 Fusion			
Anval India Private Ltd.	Inde		ME	1	100,00%
Anval Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval Luxembourg	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
Anval Magyarorszag	Hongrie	31/12/2011 Franchissement de seuls	ME	1	100,00%
Anval Maroc	Maroc		IG	100,00%	88,91%
Anval NV	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Service Lease CZ	République Tchèque		IG	100,00%	100,00%
Anval OOO	Russie		IG	100,00%	100,00%
Anval Schweiz AG	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Anval Service GmbH	Allemagne	31/12/2011 Acquisition	IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease	France		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Aluger Operational Automovels	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Italia S. p. A.	Italie		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Polska sp. z o. o.	Pologne		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Romania SRL	Roumanie		ME	1	100,00%
Anval Service Lease SA	Espagne		IG	99,99%	99,99%
Anval Slovakia	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%
Anval Trading	France		IG	100,00%	100,00%
Anval UK Group Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	ME	1	100,00%
Autovaley	France	31/12/2010 Franchissement de seuls	ME	1	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation
1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Equipment Solutions (suite)						
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas	31/12/2011		50,00%	42,24%	
		31/12/2010	Cession partielle	ME	50,00%	42,24%
		31/12/2009		ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Finansal Kiralama AS (ex- Fortis Finansal Kiralama AS)	Turquie	31/12/2011	Dilution	IG	100,00%	83,23%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group	France	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Cession partielle	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group IFN	Roumanie	31/12/2011	Franchissement de seuls	ME 1	100,00%	84,49%
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	31/12/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SpA (ex-BNP Paribas Lease Group SPA)	Italie	31/12/2011	Nouveaux seuls	IG	100,00%	95,94%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	95,94%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Lizing RT (ex-BNP Paribas Lease Group RT)	Hongrie	31/12/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA (ex-Fortis Lease Luxembourg)	Luxembourg	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,47%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
				IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z o.o	Pologne	31/12/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009		IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Leasing Solutions (ex-Fortis Lease Group SA)	Luxembourg	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Leasing Solutions NV (ex-Fortis Lease Nederland NV)	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	84,48%
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA (ex-Fortis Lease Suisse)	Suisse	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	84,48%
CA Motor Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
Captive Finance Ltd.	Hong-Kong	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Captive Finance Taiwan Co. Ltd.	Taiwan	31/12/2010	< seuls			
Claas Financial Services	France	31/12/2011		IG	60,11%	50,78%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	60,11%	50,78%
		31/12/2009		IG	60,11%	60,11%
Claas Financial Services Inc.	Etats-Unis	31/12/2011		IG	100,00%	50,78%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	50,78%
		31/12/2009		IG	100,00%	60,11%
Claas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011		IG	51,00%	43,08%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		31/12/2009		IG	51,00%	51,00%
CNH Capital Europe	France	31/12/2011		IG	50,10%	42,32%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	50,10%	42,32%
		31/12/2009		IG	50,10%	50,10%
CNH Capital Europe BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	42,32%
		31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%	42,32%
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	31/12/2011		IG	100,00%	42,32%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	42,32%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	IG	100,00%	50,10%
CNH Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011		IG	100,00%	42,32%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	42,32%
Codiparc SNC	France	31/12/2009		IG	100,00%	50,10%
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
Dexia Location Longue Durée	France	31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Dialcard Fleet Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Dissolution	ME 1	51,00%	51,00%
		31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
Diamond Finance UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Liquidation			
		31/12/2010	Cession partielle	IG	60,00%	50,69%
Dreick One Ltd.	Iles Cayman	31/12/2009		IG	60,00%	60,00%
		31/12/2010	Dissolution			

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Equipment Solutions (suite)						
Eifa Auto	Luxembourg	31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,16%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Equipment Lease BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
ES-Finance	Belgique	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	53,43%
Euro-Scribe SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IP	50,00%	42,24%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	26,71%
F.L. Zeebrugge	Belgique	31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	75,00%	63,36%
		31/12/2009	Acquisition	IG	75,00%	40,07%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach KG	Allemagne	31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	85,00%	7,64%
		31/12/2009	Acquisition	IG	90,00%	3,21%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen KG	Allemagne	31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	85,00%	7,64%
		31/12/2009	Acquisition	IG	90,00%	3,21%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalngen	Allemagne	31/12/2010	< seuls			
		31/12/2010	< seuls			
		31/12/2010	< seuls			
Folea III Verwaltungs GmbH	Allemagne	31/12/2010	< seuls			
		31/12/2010	< seuls			
		31/12/2010	< seuls			
Fortis Energy Leasing X1	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Energy Leasing X3 BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Energy Leasing XIV BV	Pays-Bas	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease	Belgique	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (China) Co Ltd.	Chine	31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (France)	France	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	Malaisie	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	< seuls			
		31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Car & Truck	Belgique	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Czech	République Tchèque	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Danmark AS	Danemark	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	< seuls			
		31/12/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	84,48%
Fortis Lease Deutschland AG	Allemagne	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	84,48%
Fortis Lease Group Services	Belgique	31/12/2011		IG	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Holding Norge AS	Norvège	31/12/2010	< seuls			
		31/12/2010	< seuls			
Fortis Lease Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	< seuls			
Fortis Lease Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	< seuls			
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	Hongrie	31/12/2011		ME 1	100,00%	84,48%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hungaria Real estate	Hongrie	31/12/2010	< seuls			
		31/12/2011		ME 1	100,00%	84,48%
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	82,44%
Fortis Lease Iberia	Espagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	82,44%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	58,01%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	84,48%
Fortis Lease Immobilier Suisse	Suisse	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Norge AS	Norvège	31/12/2010	Cession			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Equipment Solutions (suite)						
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytársasag	Hongrie	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	ME Acquisition complémentaire Acquisition Cession partielle	1 1 1 1	100,00% 100,00% 100,00% 74,84%	84,48% 84,48% 53,43% 53,43%
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Pologne	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition Nouveaux seuls	IG IG ME	100,00% 100,00% 4	84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Lease Portugal	Portugal	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition Nouveaux seuls	IG IG ME	100,00% 100,00% 4	84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition Fusion	ME IG IG IG	4 100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Lease S.p.A.	Italie	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	IG IG	100,00% 100,00%	84,48% 53,43%
Fortis Lease Singapore Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010	< seuls			
Fortis Lease Sweden AB	Suède	31/12/2010 31/12/2011	Cession IG		100,00%	84,48%
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition Nouveaux seuls	IG IG ME	100,00% 100,00% 4	84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Lease UK (1) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition Nouveaux seuls	IG IG 4	100,00% 100,00% 4	84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Lease UK (2) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition Nouveaux seuls	IG IG 4	100,00% 100,00% 4	84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Lease UK (3) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition Nouveaux seuls	IG IG 4	100,00% 100,00% 4	84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Lease UK (4) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition Nouveaux seuls	IG IG 4	100,00% 100,00% 4	84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Lease UK (5) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition IG	IG IG IG	90,00% 90,00% 100,00%	76,03% 48,09% 84,48%
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 53,43% 84,48%
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Acquisition complémentaire Acquisition Nouveaux seuls	IG IG 4	100,00% 100,00% 4	84,48% 53,43% 84,48%
Friedland Participation et Gestion	France	31/12/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	IG IG	100,00% 100,00%	84,48% 53,43%
Gestion et Location Holding	France	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Global Management Services	Roumanie	31/12/2010	< seuls			100,00%
Greenall Insurance Company Ltd.	Irlande	31/12/2011	IG	3	100,00%	100,00%
H.F.G.L Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
Harpur UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
Humberlyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	IG Cession partielle IG IG	IG IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00% 84,48%
Humberlyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 31/12/2009 31/12/2011	Cession partielle IG IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
Humberlyde Commercial Investments N° 4 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Liquidation Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 100,00% 100,00%
Humberlyde Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
Humberlyde Industrial Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
Humberlyde Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
JCB Finance	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 50,10%	42,32% 50,10% 42,32%
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	50,10% 42,32% 50,10%	42,32% 42,32% 50,10%
Kota Jaya Ltd.	Hong-Kong	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition	4 IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 53,43%
Kota Juta Ltd.	Hong-Kong	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition	4 IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 53,43%
Locatrice Italiana SPA	Italie	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Cession partielle IG	ME IG IG	4 100,00% 100,00%	95,94% 95,94% 100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Equipment Solutions (suite)						
Manitou Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	51,00% 51,00% 51,00%	43,08% 43,08% 51,00%
Marie Lease SARL	Luxembourg	31/12/2011	< seuls			51,00% 43,08%
MFF SAS	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	51,00% 51,00% 51,00%	43,08% 43,08% 51,00%
Natiball 2	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Cession partielle IG	4 IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 100,00% 84,48%
Natiocrediball	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
Natiocredimurs	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
Natioenergie	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
Ots Vehicle Rentals Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition	4 ME ME	40,00% 40,00% 21,37%	33,79% 21,37% 100,00%
Paricom 2 (ex-Paricom)	France	31/12/2011	IG		100,00%	100,00%
PHH Financial services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	IG		100,00%	100,00%
PHH Investment Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	Dissolution IG			100,00% 100,00%
PHH Treasury Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010	Dissolution IG			100,00% 100,00%
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	100,00% 84,48% 100,00%
Same Deutz-Fahr Finance	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
SCI Champverrier	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition	4 IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 53,43%
SCI FLIF Azur	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition	4 IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 53,43%
SCI FLIF Château Landon	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition	4 IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 53,43%
SCI FLIF Evry 2	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition	4 IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 53,43%
SCI FLIF Le Gallo	France	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire Acquisition	4 IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 53,43%
SCI FLIF Le Port	France	31/12/2011	Dissolution			
SCI FLIF Sainte Marie	France	31/12/2010	Dissolution			
SREI Equipement Finance Private Ltd.	Inde	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IP Cession partielle IP	IP IP IP	50,00% 50,00% 50,00%	42,24% 42,24% 50,00%
TEB Ansal Arac Filo Kiralama	Turquie	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Fusion Cession partielle IG	IG IG IG	75,00% 75,00% 75,00%	68,73% 68,73% 75,00%
TEB Finansal Kiralama	Turquie	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Acquisition complémentaire IP	IG IG IP	98,43% 42,10% 50,00%	79,19% 50,00% 84,48%
UFB Asset Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	IG Cession partielle IG	IG IG IG	100,00% 100,00% 100,00%	84,48% 84,48% 100,00%
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009	Nouveaux seuls Acquisition complémentaire IG	ME IG IG	4 100,00% 100,00%	100,00% 100,00% 81,42%
United Care (Cheshire) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
United Care Group Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
Structures Ad Hoc						
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg	31/12/2011	IG			
Vela Lease SRL	Italie	31/12/2011	IG			
Europe Méditerranée						
3D Güvenlik Sistemleri ve Org Tic. AS	Turquie	31/12/2010	Dissolution			
Banque de Nankin	Chine	31/12/2011	Perte d'influence notable	ME	12,68%	12,68%
Banque du Sahara LSC	Libye	31/12/2010 31/12/2009	Perte de contrôle IG		19,00%	19,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	31/12/2011	IG		51,00%	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	31/12/2011	IG		59,79%	59,79%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	31/12/2011	ME		46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée	31/12/2011	ME		30,83%	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	31/12/2011	IG		85,00%	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Sénégal	31/12/2011	IG		54,11%	54,11%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Europe Méditerranée (suite)					
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	31/12/2011 Cession			
		31/12/2010	IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc		IG	66,74%	66,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Maroc	31/12/2011 Franchissement de seuls	ME 1	100,00%	66,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	31/12/2011 Fusion			
		31/12/2010	IG	100,00%	79,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso (ex- Cetelem Maroc)	Maroc	31/12/2011 Dilution	IG	99,86%	66,65%
		31/12/2010	IG	99,86%	93,27%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc		ME 1	100,00%	66,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc		IG	72,03%	48,07%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc		IG	100,00%	66,74%
BNP Intercontinentale - BNPI	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank Polska SA (ex-Fortis Bank Polska SA)	Pologne		IG	99,87%	74,84%
BNP Paribas BDDI Participations	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazir	Algérie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	31/12/2011	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie	31/12/2010 Cession			
BNP Paribas SAE	Egypte		IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Vostok LLC	Russie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	Turquie	31/12/2011 Création	IG	100,00%	100,00%
Domnet Finance SA	Pologne	31/12/2010 Cession			
Domnet SA	Pologne		IG	100,00%	74,93%
Domnet SPV-II Sp z o.o.	Pologne	31/12/2010 < seuls			
Fortis Bank Anonim Sirketi	Turquie	31/12/2011 Fusion			
		31/12/2010	IG	94,11%	70,52%
Fortis Bank Malta Ltd.	Malte	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	74,93%
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
Fortis Faktoring AS	Turquie	31/12/2011 Acquisition	ME 1	100,00%	74,93%
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas		IG	100,00%	74,93%
Fortis Holding Malta Ltd.	Malte		IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Investment Polska	Pologne	31/12/2010 < seuls			
		31/12/2011	Fusion		
Fortis Portifoy Yonetimi AS	Turquie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Yatirim Menkul Değerler AS	Turquie	31/12/2011	ME 1	100,00%	70,52%
		31/12/2010	ME 1	49,68%	49,68%
IC Axa Insurance	Ukraine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME 1	49,68%	49,68%
		31/12/2009	ME 1	49,68%	40,44%
		31/12/2011	ME 1	50,00%	50,00%
IC Axa Ukraine	Ukraine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME 1	50,00%	50,00%
		31/12/2009	ME 1	50,00%	40,71%
K-Kollect LLC	Ukraine	31/12/2011 Création	IG	100,00%	100,00%
Orient Commercial Bank	Vietnam	31/12/2011 Acquisition complémentaire	ME 20,00%	20,00%	
		31/12/2010	ME 15,00%	15,00%	
TEB Holding AS (ex-TEB Mali Yatirimlar AS) (Groupe)	Turquie	31/12/2011 IP	50,00%	37,47%	
		31/12/2010	IP	50,00%	37,47%
		31/12/2009	IP	50,00%	50,00%
Ukrsib Asset Management	Ukraine	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	99,94%
		31/12/2009	ME 1	99,94%	81,37%
Ukrsib Asset Management PI Fund	Ukraine	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 1	100,00%
		31/12/2009	ME 1	99,94%	81,37%
UkrSibbank	Ukraine	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG	99,99%	99,99%
		31/12/2009	IG	81,42%	81,42%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie		IG	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie	31/12/2010 Fusion			
Investment Solutions					
BGL BNP Paribas (ex- BGL)	Luxembourg		IG	65,96%	53,43%
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010 Fusion			
BNP Paribas Suisse SA	Suisse		IG	99,99%	99,99%
Cofhylux SA	Luxembourg		IG	100,00%	53,43%
Immparibas Royale-Neuve SA	Luxembourg	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Reconsolidation	IG	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
IMS ABS FCP	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	IG	80,74%
Assurance					
6 Square Foch SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
8-10 place du Commerce SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
14 rue Vivienne SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
100 rue Lauriston SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
104-106 rue Cambronne SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
AG Insurance-Groupe	Belgique		ME	25,00%	18,73%
Alpha Park SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IP 3	50,00%	50,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)					
Antin Epargne Pension	France	31/12/2011 Fusion			
		31/12/2010	Acquisition	IG 3	100,00%
Asnières 1 SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Assu-Vie SA	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	ME 1	50,00%	50,00%
Beausejour SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
BNL Vita SPA	Italie	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG 3	100,00%	100,00%
		31/12/2010	ME	49,00%	49,00%
BNP Paribas Assurance BV	Pays-Bas		IG 3	100,00%	100,00%
BNP Paribas Assurance TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	31/12/2011 Franchissement de seuls	ME	49,00%	49,00%
BNP Paribas Cardif (ex-BNP Paribas Assurance)	France		IG 3	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cardif Emeklilik Anonim Sirketi (ex-Fortis Emeklilik ve Hayat A.S)	Turquie	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%
BNP Paribas Pierre 2 SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Bobigny Jean Rostand SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	Création	IG 3	100,00%
Boulevard Maeshherbes SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Boulogne Centre SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Capital France Hotel SCA	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IP 3	61,04%	60,14%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni Riques Divers	France		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie	France		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Biztosito Magyarorszag Zrt	Hongrie		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Vida e Previdência SA	Bésil		IG 3	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG 3	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Bésil	31/12/2010 Franchissement de seuls	IG 3	100,00%	100,00%
		31/12/2009	ME 1	100,00%	100,00%
Cardif Forsakring AB	Suède		ME 1	100,00%	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	ME 4	100,00%
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	31/12/2010 Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
Cardif Holdings Inc.	Etats-Unis		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Insurance Company	Russie		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif I-Services (ex-Cardif Retraite Assurance Vie)	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME 4	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company	Etats-Unis	31/12/2011 Cession			
		31/12/2010	IG 3	100,00%	99,60%
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Corée du sud		IG 3	85,00%	85,00%
Cardif Lux Vie (ex-Cardif Lux International)	Luxembourg	31/12/2011 Dilution	IG 3	66,67%	51,14%
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique		ME 1	100,00%	100,00%
Cardif Nordic AB	Suède		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas		IG 3	100,00%	100,00%
Cardif Seguros SA	Argentine		IG 3	100,00%	100,00%
Cardivida Correduria de Seguros SRL	Espagne	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	ME 1	100,00%	100,00%
Carma Grand Horizon SARL	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni		IG 3	100,00%	100,00%
CentroVita Assicurazioni SPA	Italie	31/12/2010 Cession			
CJS Insurance Company Cardif	Ukraine	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
Compania de Seguros Generales Cardif SA	Chili		IG 3	100,00%	100,00%
Compania de Seguros de Vida Cardif SA	Chili		IG 3	100,00%	100,00%
Corsa SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
Darnell Ltd.	Irlande		IG 3	100,00%	100,00%
Direct Life & Pensions Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	ME 1	100,00%	100,00%
Etoile SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
European Reinsurance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	ME 1	100,00%	100,00%
F & B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique		ME	50,00%	50,00%
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni		ME 1	100,00%	100,00%
Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution - Fonds	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IP 3	25,00%	25,00%
Fortis Epargne Retraite	France	31/12/2010 Fusion			
Fortis Luxembourg - Vie SA	Luxembourg	31/12/2010 Fusion			
		31/12/2010	ME	50,00%	26,71%
GIE BNP Paribas Cardif (ex-GIE BNP Paribas Assurance)	France		IG 3	100,00%	99,00%
Global Euro	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	98,75%	98,75%
Hibernia (France)	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IP 3	61,04%	60,14%
Immeuble Demours SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	ME 4	50,00%
Luizaseg	Bésil	31/12/2010 Franchissement de seuls	IP 3	50,00%	50,00%
		31/12/2009	ME 1	50,00%	50,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)					
Maine 49 SCI (ex- SCI Courbevoie)	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Maine 50 SCI (ex- SCI Boulogne Nungesser)	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Malesherbes Courcelles CIMACO SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Moussorgski SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Natio Assurance	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	4	50,00% 50,00%
		31/12/2010	IP	3	50,00% 50,00%
Natio Fonds Athenes Investissement 5	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Natio Fonds Colines Investissement 1	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Natio Fonds Colines Investissement 3	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
NCVP Participapces Societarias SA	Brésil	31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Odysee SCI	France	31/12/2010	IG	3	99,90% 99,90%
Opera Rendement SCPI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	99,89% 99,89%
Pantin les Moulins SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	99,90% 99,90%
Paris Cours de Vincennes SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Patrimoine Management & Associés	France	31/12/2010	Cession		
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Pinnacle Underwriting Limited	Royaume-Uni	31/12/2011 Franchissement de seuls	ME	1	100,00% 100,00%
Poczolyn Arka Powszechna Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne	31/12/2010	ME		33,33% 33,33%
Pojstovna Cardif Pro Vita A.S	Republique Tchèque	31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Pojstovna Cardif Slovacka A.S	Slovaquie	31/12/2010	ME	1	100,00% 100,00%
Porte d'Asieres SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	99,90% 99,90%
Reaum Investissements SARL	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Rubin SARL	Luxembourg	31/12/2011 Nouveaux seuls	IP	3	50,00% 50,00%
		31/12/2010	IG	4	
Rue de l'Ouest SCI (ex- SCI Levallois 2)	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	3	100,00% 100,00%
		31/12/2010	IG	4	
Rue Mederic SCI	France	31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Rueil Caudron SCI	France	31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
State Bank of India Life Insurance Company	Inde	31/12/2010	ME		26,00% 26,00%
Suresnes 3 SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	3	100,00% 100,00%
Thai Cardif Insurance Life Company Ltd.	Thaïlande	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	4	25,00% 25,00%
		31/12/2010	ME		
Valtires	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	3	100,00% 100,00%
		31/12/2010	IG	4	
Vendome Athenes SCI	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IP	3	50,00% 50,00%
		31/12/2010	IP	3	50,00% 50,00%
Warranty Direct Ltd	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	1	88,33% 90,29%
		31/12/2010	ME	1	88,33% 90,29%
Wealth Management					
Bank Ininger de Beaufort NV	Pays-Bas	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG		63,02% 63,02%
		31/12/2010	IG		63,02% 63,02%
		31/12/2009	Acquisition		59,08% 59,08%
Bank Ininger de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG		63,02% 63,02%
		31/12/2010	IG		100,00% 100,00%
Bergues Finance Holding	Bahamas	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Bahamas Ltd.	Bahamas	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	31/12/2010	IG		99,62% 99,62%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 100,00%
		31/12/2010	IG		100,00% 100,00%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 74,93%
BNP Paribas Wealth Management	France	31/12/2010	IG		100,00% 100,00%
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Monaco	31/12/2010	IG		100,00% 99,99%
Conseil Investissement	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	4	100,00% 100,00%
		31/12/2010	IG		100,00% 100,00%
Continuing Care Retirement Community NV	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		99,96% 74,90%
Fortis Private Real Estate Holding	Luxembourg	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		100,00% 74,93%
Fortis Wealth Management Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	31/12/2011 Cession	IG		100,00% 74,93%
		31/12/2010	IG		100,00% 74,93%
Fortis Wealth Management Taiwan Co. Ltd.	Taiwan	31/12/2011 < seuls			
FPRE Management (Belgium) SA	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		100,00% 74,93%
FPRE Second Residences SA	Belgique	31/12/2010	Fusion		
FPRE Second Residences SCA	Belgique	31/12/2010	Fusion		
Frynaco	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		100,00% 74,93%
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg	31/12/2010	IG		100,00% 53,43%
		31/12/2011	IG		100,00% 31,51%
Ininger de Beaufort Asset Management AG	Suisse	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 31,51%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 29,54%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Wealth Management (suite)					
Ininger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 63,02%
		31/12/2010	IG		100,00% 63,02%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 59,08%
Ininger de Beaufort Associes BV	Pays-Bas	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 63,02%
		31/12/2010	IG		100,00% 59,08%
		31/12/2011	IG		100,00% 63,02%
Ininger de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 63,02%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 59,08%
		31/12/2011	IG		100,00% 63,02%
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 63,02%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 59,08%
Mees Pierson Private Belgian Offices NV	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		100,00% 74,93%
		31/12/2011	IG		50,00% 31,51%
Sodef Holding AG	Suisse	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		50,00% 31,51%
		31/12/2009	Acquisition		50,00% 29,54%
Personal Investors					
B*Capital	France		IG		99,96% 99,94%
Cortal Consors	France		IG		100,00% 99,98%
Cortal Consors Select	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	ME	1	85,00% 85,00%
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd - Groupe	Inde		IP		33,58% 33,58%
Geojit Technologies Private Ltd. (ex- palier Geojit)	Inde		IG		56,83% 56,83%
Portzamparc Gestion	France		IG		100,00% 50,97%
Portzamparc société de Bourse	France		IG		51,00% 50,97%
Investment Partners					
ABN AMRO Asset Management Investments (Asia) Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010 Dissolution			
ABN AMRO Asset Management Real Estate (Asia)	Iles Cayman	31/12/2010 < seuls			
ABN AMRO Asset Management Real Estate, Korea (Gayman)	Iles Cayman	31/12/2010 < seuls			
ABN AMRO Emerging Europe Private Equity (Curago)	Curacao	31/12/2010 < seuls			
ABN Amro Teda Fund Management Co. Ltd	Chine	31/12/2010 Cession			
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Administration A/S	Danemark	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Asset Management Services	Suède	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Fonder AB	Suède	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Fondsmaeglerselskab A/S	Danemark	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Forvaltning AS	Norvège	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Funds	Finlande	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	IG		100,00% 90,55%
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG		100,00% 90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00% 71,19%
		31/12/2011	ME	1	40,00% 36,22%
Antin Infrastructure Partners	France	31/12/2010 Cession partielle	ME	1	40,00% 36,22%
		31/12/2009	ME	1	56,50% 56,50%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
Aramea Asset Management AG	Allemagne	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME		30,00% 27,16%
		31/12/2009	Acquisition		30,00% 21,36%
		31/12/2011	ME		40,00% 36,22%
Arnhem Investment Management Pty Ltd. (ex- Fortis Investment Partners Pty Ltd.)	Australie	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME		40,00% 36,22%
		31/12/2009	Acquisition		40,00% 28,48%
Artemis Asset Management Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession			
Artemis Fund Managers Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession			
Artemis Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession			
Artemis Ocean Racing Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession			
Artemis Ocean Racing 2 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession			
Artemis Strategic Asset Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession			
Artemis Unit Trust Managers Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Cession			
Athymis Gestion SA	France	31/12/2010 < seuls			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4- Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Investment Partners (suite)						
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	31/12/2011 31/12/2010	ME Cession partielle	1 1	49,99% 49,99%	45,26% 45,26%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	1	49,99%	49,99%
BNP Paribas Asset Management	France	31/12/2011 31/12/2010	IG Cession partielle		100,00% 100,00%	90,55% 90,55%
		31/12/2009	IG		100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Australia Ltd.	Australie	31/12/2010	< seuls			
		31/12/2011	IG		100,00%	97,57%
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda	Bésil	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle IG		100,00% 100,00%	97,57% 100,00%
		31/12/2011	Fusion			
BNP Paribas Asset Management Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	IG		100,00%	100,00%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Inc. (ex-Fortis Investment Management USA Inc.)	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	ME	1	100,00%	90,55%
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd	Inde	31/12/2010 31/12/2009	< seuls Acquisition		100,00% 100,00%	90,55% 71,19%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
BNP Paribas Asset Management SGIC	Espagne	31/12/2010	ME	1	100,00%	99,59%
		31/12/2011	ME	1	100,00%	90,55%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle ME	1 1	100,00% 100,00%	90,55% 100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4	100,00%	90,55%
BNP Paribas Clean Energy Partners Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
BNP Paribas FINAMS Asia	Hong-Kong	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle ME	1 1	100,00% 100,00%	91,84% 100,00%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners	France	31/12/2010 31/12/2009	Cession partielle IG		100,00% 100,00%	90,55% 100,00%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd	Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd	Australie	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Pty Ltd	Australie	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners BE Holding	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
BNP Paribas Investment Partners BSC	Bahrein	31/12/2010	Cession partielle	1	100,00%	90,59%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	1	99,58%	99,58%
BNP Paribas Investment Partners Canada Ltd	Canada	31/12/2010	< seuls			
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd	Japon	31/12/2010	Cession partielle		100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG		100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG		99,66%	90,24%
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Cession partielle		99,66%	90,24%
		31/12/2009	IG		99,66%	99,66%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	< seuls			
BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA	Suisse	31/12/2010	ME	1	100,00%	90,55%
		31/12/2011	ME	1	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd	Singapour	31/12/2010	Cession partielle		100,00%	90,55%
		31/12/2009	ME	1	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	31/12/2010	Cession partielle		100,00%	98,42%
		31/12/2009	IG		100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners Taiwan Co. Ltd	Taiwan	31/12/2010	< seuls			
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle		100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG		100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners USA Holdings Inc (ex-Charter Atlantic Corporation)	Etats-Unis	31/12/2010	IG		100,00%	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
BNP Paribas Investment Trust Company (ex-ABN Amro Investment Trust Company)	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Investment Partners (suite)						
BNP Paribas Private Equity	France	31/12/2011 31/12/2010	Nouveaux seuls Franchissement de seuls	4	100,00%	100,00%
		31/12/2009	ME	1	100,00%	100,00%
CamGestion	France	31/12/2011 31/12/2010	IG Cession partielle		100,00% 100,00%	90,55% 90,55%
		31/12/2009	IG		100,00%	100,00%
Charter Atlantic Capital corporation	Etats-Unis	31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		100,00%	100,00%
EISER Infrastructure Capital Management Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		100,00%	90,54%
Fauchier General Partners Ltd	Guernesey	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP		47,61%	75,00%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		100,00%	90,54%
Fauchier Partners Asset Management Ltd	Guernesey	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP		47,61%	75,00%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		100,00%	90,54%
Fauchier Partners Corporation	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP		47,61%	75,00%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		100,00%	90,54%
Fauchier Partners International Ltd	Bermudes	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP		47,61%	75,00%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		100,00%	90,54%
Fauchier Partners Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP		47,61%	75,00%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		100,00%	90,54%
Fauchier Partners LLP	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire		83,39%	75,15%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire		83,39%	66,06%
		31/12/2009	IP		39,70%	62,54%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		100,00%	90,54%
Fauchier Partners Management Company Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	79,22%
		31/12/2009	IP		47,61%	75,00%
		31/12/2011	Acquisition complémentaire		99,99%	90,54%
Fauchier Partners Management Ltd	Guernesey	31/12/2010	Acquisition complémentaire		87,49%	79,22%
		31/12/2009	IP		47,61%	75,00%
Fauchier Partners SAS	France	31/12/2011	Création		100,00%	90,54%
		31/12/2011	< seuls			
Finapierre	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	IG		100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon	31/12/2010	Dissolution			
Fischer Francis Trees & Watts Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Liquidation			
		31/12/2010	IG		100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2011	ME	1	100,00%	90,55%
Fischer Francis Trees & Watts Singapore Ltd	Singapour	31/12/2010	Acquisition complémentaire & < seuls	1	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni	31/12/2011	Liquidation			
		31/12/2010	IG		100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
Flexifund Associates	Luxembourg	31/12/2010	Dissolution			
Fortis Asset Management Japan CO Ltd.	Japon	31/12/2010	Fusion			
Fortis Bank Suisse SA	Suisse	31/12/2010	Fusion			
Fortis Gesbeta SGIC	Espagne	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
Fortis Gestao de Investimentos Brasil Limitada	Bésil	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	< seuls			
Fortis Investment Finance	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
Fortis Investment Management (Cayman) Ltd	Iles Cayman	31/12/2010	Liquidation			
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
Fortis Investment Management Chile SA	Chili	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4		
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente de FCI SA	Argentine	31/12/2010	Acquisition complémentaire		100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition		100,00%	71,19%
Fortis Investment Management France	France	31/12/2010	Fusion			
Fortis Investment Management Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	Liquidation			
Fortis Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2011	ME	1	49,96%	45,24%
Fund Channel SA	Luxembourg	31/12/2010	Franchissement de seuls	1	49,96%	45,24%
		31/12/2011	IG		100,00%	90,55%
FundQuest	France	31/12/2010	Cession partielle		100,00%	90,55%
		31/12/2009	IG		100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Investment Partners (suite)					
FundQuest Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010 Cession partielle	ME 1	100,00%	90,55%
FundQuest Inc.	Etats-Unis	31/12/2009 Franchissement de seuls	ME 1	100,00%	100,00%
		31/12/2010 Cession	IG	100,00%	100,00%
FundQuest MM Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010 Cession partielle	ME 1	100,00%	90,55%
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009 Franchissement de seuls	ME 1	100,00%	100,00%
		31/12/2011 Franchissement de seuls	IG	100,00%	90,55%
Gestion Obligataire Diversifiée	France	31/12/2010 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2009 Cession partielle	IG	100,00%	93,26%
Groeiervogen NV	Pays-Bas	31/12/2009 Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
Hailong - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	Chine	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	33,00%	29,88%
		31/12/2009 Acquisition	ME	33,00%	23,49%
HFT Investment Management Co. Ltd. - Groupe	Chine	31/12/2011 Acquisition complémentaire	ME	49,00%	44,37%
		31/12/2009 Acquisition	ME	49,00%	34,88%
HFT Investment Management (HK) Ltd.	Hong-Kong	31/12/2011 Acquisition complémentaire	ME	49,00%	44,37%
		31/12/2010 Création	ME	49,00%	44,37%
Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	31/12/2011 Cession partielle	ME	27,88%	25,24%
		31/12/2009 Cession partielle	ME	27,88%	27,88%
Industrifnans Forskningsparken Eiendom AS	Norvège	31/12/2011 Liquidation complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	71,19%
KIT Fortis Investment Management	Kazakhstan	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%
		31/12/2009 Acquisition	ME	50,00%	35,60%
Malbec Partners Inc.	Etats-Unis	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
Malbec Partners LLP	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution			
Malbec UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010 Dissolution			
Mercenter SA	Argentine	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2009 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
Ostara Partners Inc.	Iles Cayman	31/12/2010 < seuls			
Ostara Partners Inc. Korea	Iles Cayman	31/12/2010 < seuls			
Overlay Asset Management	France	31/12/2011 Cession partielle	ME 1	100,00%	90,55%
		31/12/2009 Cession partielle	ME 1	100,00%	100,00%
PT ABN AMRO Managemen Investasi	Indonésie	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010 < seuls	ME 1	84,99%	76,96%
PT. BNP Paribas Investment Partners	Indonésie	31/12/2009 Acquisition complémentaire	IG	99,00%	89,64%
		31/12/2011 Acquisition	IG	99,00%	70,47%
SAIB BNP Paribas Asset Management Cy Ltd.	Arabie Saoudite	31/12/2010 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2009 Cession partielle	ME	25,00%	22,64%
Shenyng & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Chine	31/12/2009 Franchissement de seuls	ME	25,00%	25,00%
		31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
Shinan BNP Paribas Asset Management Co Ltd	Corée du Sud	31/12/2010 Cession partielle	ME	33,00%	29,88%
		31/12/2009 Cession partielle	ME	33,00%	33,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Inde	31/12/2011 IP	IP	35,00%	31,69%
		31/12/2009 Cession partielle	IP	35,00%	31,69%
TFunds Mutual Fund Management Company SA	Grèce	31/12/2010 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2009 Acquisition complémentaire	ME	45,00%	40,75%
THEAM (ex-Harewood Asset Management)	France	31/12/2011 Acquisition	ME	45,00%	32,03%
		31/12/2009 Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas	31/12/2010 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2009 Cession partielle	IG	100,00%	100,00%
TKB BNP Paribas Investment Partners LLC	Russie	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2009 Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%
Versiko AG	Allemagne	31/12/2010 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2009 Acquisition complémentaire	ME	50,00%	35,60%
BNP Paribas Fir' AMS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2009 Acquisition	ME	25,10%	17,87%
BNP Paribas Financial Services LLC	Etats-Unis	31/12/2011 Franchissement de seuls	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Ltd.	Australie	31/12/2010 Cession partielle	ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010 Cession	IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Securities Services					
BNP Paribas Fund Services France	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Securities Pty	Australie	31/12/2011 Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BP2S	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services Fund Administration Ltd.	Jersey	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey	31/12/2010 Franchissement de seuls	ME 1	100,00%	100,00%
F.A.M. Fund Advisory	Guernesey		IG	100,00%	100,00%
Fastnet Nederland	Luxembourg	31/12/2011 Dissolution			
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	Pays-Bas	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	Belgique	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
	Belgique	31/12/2010 Nouveaux seuls	ME 4	47,84%	25,56%
	Luxembourg	31/12/2010 Cession			
	Luxembourg	31/12/2010 Cession			
Services Immobiliers					
Asset Partenaires	France		IG	100,00%	96,77%
Auguste Thouard Expertise	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Services BSA	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services Sofiane	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic Ltd	République Tchèque	31/12/2011 Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd	Hongrie	31/12/2011 Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management International	France	31/12/2010 Fusion			
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Emirats Arabes Unis		IG	49,00%	49,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Poland SA	Pologne	31/12/2011 Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory USA Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 < seuls	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Consult France	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Financial Partner	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France		IG	96,40%	95,99%
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde		IG	55,00%	55,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	France		IG	96,77%	96,77%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	31/12/2011 Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2011 Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain	Espagne	31/12/2011 Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Services SAS	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Project Solutions GmbH	Allemagne	31/12/2011 Fusion			
	Allemagne	31/12/2010 Fusion			
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italy SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Développement UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management International	France	31/12/2011 Fusion			
	France	31/12/2010 Fusion			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services Immobiliers (suite)					
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy S.r.l.	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Services Holding Italy	Italie	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France	31/12/2010	Création	IG	100,00%
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France		IG	96,40%	95,99%
Cristolienne de Participations SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	100,00%
F G Ingerierie et Promotion Immobilière	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
European Direct Property Management SA (ex-Fortis Direct Real Estate Management)	Luxembourg	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Genar SA	France	31/12/2010	Cession	IG	100,00%
Immobilier des Bergues	France		IG	100,00%	100,00%
Euro Fashion Center SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Fortis / KFH Scof Advisor Ltd.	Iles Vierges	31/12/2010	< seuls		
Lot 2 Porte d'Asnières SNC	France	31/12/2010	< seuls		
Meunier Hispania SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Multi Vest (France) 4 SAS	France	31/12/2010	< seuls		
Newport Management SAS	France	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services	France		IG	100,00%	100,00%
Pyrotex SARL	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
S.C BNP Paribas Real Estate Advisory S.A	Roumanie	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2010	IG	88,00%	88,00%
Sesame Conseil SAS	France	31/12/2011	IG	95,25%	95,25%
		31/12/2010	Acquisition	IG	95,25%
Siège Issy	France	31/12/2011	Création	IG	100,00%
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Via Crespi 26 SRL	Italie		IG	100,00%	100,00%
Weatheralls Consultancy Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Corporate and Investment Banking					
France					
BNP Paribas Arbitrage	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France	France		IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies	France	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions	France	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Esomet SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Lafitte Participation 22	France		IG	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantis Snc	France	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	2	100,00%
Parifergie	France		IG	100,00%	100,00%
Parissea SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Talibout Participation 3 Snc	France		IG	100,00%	100,00%
Europe					
Alleray	Luxembourg	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	IG	100,00%	53,43%
Argance	Luxembourg		< seuls		
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas CMG Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Ltd.	Chypre	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Ireland	Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Varty Reinsurance Ltd.	Irlande		IG	3	100,00%
BNP Paribas ZAO	Russie		IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Callux SARL	Luxembourg	31/12/2010	< seuls		
Camomile Asset Finance (N°5) Partnership	Royaume-Uni	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Camomile Investments UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Capstar Partners Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Dalgarno	Luxembourg	31/12/2010	< seuls		
Delvino	Luxembourg	31/12/2010	< seuls		
Eris Investissements	Luxembourg	31/12/2011	< seuls		
FB Energy Trading S.à R.L.	Luxembourg	31/12/2011	< seuls		
Fidex Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	74,93%
Fortis Film Fund SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
		31/12/2011	< seuls		
Fortis International Finance (Dublin)	Irlande	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2011	Liquidation		
Fortis International Finance Luxembourg SARL	Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Park Lane Ireland Ltd.	Irlande	31/12/2010	< seuls		
Fortis PF Investments (UK) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	< seuls		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Europe (suite)					
Fortis Proprietary Investment Ireland Ltd.	Irlande	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
G I Finance	Irlande	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
Harewood Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Landspire Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Mermoz Jet Finance	Espagne	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	Dissolution		
Money Alpha	France	31/12/2011	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Dissolution		
Money Beta	France	31/12/2011	Dissolution		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2011	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Pattison	Luxembourg	31/12/2010	< seuls		
Prestibel Left Village	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Quinton Funding SARL	Luxembourg	31/12/2010	< seuls		
Tabor Funding	Luxembourg	31/12/2010	< seuls		
Upper Hatch Securities Ltd.	Irlande	31/12/2010	< seuls		
Utexam Ltd.	Irlande	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Utexam Logistics Ltd.	Irlande		IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)	France		ME	40,00%	50,00%
Amériques					
ACG Capital Partners II LLC	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls	IP	50,00%
		31/12/2010	Création	ME	50,00%
ACG Investment Capital Partners LLC	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire & < seuls		
Banco BNP Paribas Brasil SA	Brésil		IG	100,00%	100,00%
Banex Holding Corporation	Etats-Unis	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Corporation Inc(ex-Fortis Capital Corporation)	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Services Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Inc.	Etats-Unis	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp	Canada	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Energy Trading GP	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Energy Trading Holdings, Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	100,00%
BNP Paribas Energy Trading LLC	Etats-Unis	31/12/2011	Franchissement de seuls	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas FS LLC (ex-Fortis Securities LLC)	Etats-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mortgage Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Iles Cayman		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Camomile Alzette Investments (UK) Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	< seuls		
		31/12/2011	Perte de contrôle		
Camomile Canopia Trading (UK) Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4	74,93%
Camomile Pearl (UK) Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
Camomile Ustar Investments (UK) Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	31/12/2011	Nouveaux seuls	ME	4
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
CF Leasing Ltd.	Bermudes	31/12/2010	Cession partielle & intégration au Groupe Cronos		
CooperNeff Group Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes	31/12/2011	ME	30,00%	22,40%
		31/12/2010	Acquisition	ME	30,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4	74,93%
FB Energy Holdings LLC	Etats-Unis	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2011	< seuls		
FB Holdings Canada Corp	Canada	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
FB Transportation Capital LLC	Etats-Unis		IG	100,00%	74,93%
FBC Ltd.	Bermudes	31/12/2010	Liquidation		
Fortis Capital (Canada) Ltd.	Canada	31/12/2010	Fusion		
Fortis Funding LLC	Etats-Unis		IG	100,00%	74,93%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation
1- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
2- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
3- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
4- Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Amériques (suite)					
Fortis Prime Fund Solutions (USA) LLC	Etats-Unis	31/12/2010 < seuls			
		31/12/2011 Dissolution			
Fortis Proprietary Capital Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
French American Banking Corporation - F.A.B.C	Etats-Unis	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
FSI Holdings Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Harewood Asset Management (US) Inc.	Etats-Unis	31/12/2010 Nouveaux seuls	IG	4	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Innocap Investment Management Inc.	Canada	31/12/2011 Nouveaux seuls	ME	4	25,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Paribas North America Inc.	Etats-Unis	31/12/2011	IG	100,00%	100,00%
Paribas Participations Limitee	Canada	31/12/2010 Liquidation			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participacoes e Servicos SA	Brésil	31/12/2011	ME	100,00%	74,68%
RFH Ltd.	Bermudes	31/12/2010 Acquisition complémentaire	ME	100,00%	74,68%
		31/12/2009 Acquisition	ME	50,00%	49,57%
SDI Media Central Holdings Corp.	Etats-Unis	31/12/2011 Franchissement de seuls	ME	1	100,00%
TAP Ltd	Bermudes	31/12/2011 Création	ME	1	65,00%
TCG Fund I, LP	Iles Cayman	31/12/2010	IG	99,66%	74,68%
Textainer Marine Containers Ltd.	Bermudes	31/12/2011 Cession			
		31/12/2011	ME	25,00%	18,73%
Trip Rail Holdings LLC	Etats-Unis	31/12/2010 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	ME	16,33%	12,19%
Via North America, Inc.	Etats-Unis	31/12/2011 Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Asie - Océanie					
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd	Singapour	31/12/2011 Franchissement de seuls	IP	50,00%	50,00%
		31/12/2010 Création	ME	50,00%	50,00%
BNP Equities Asia Ltd.	Malaisie	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Australie	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Ltd.	Chine	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Ltd.	Singapour	31/12/2011 < seuls			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Ltd.	Hong-Kong	31/12/2011 < seuls			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Inde	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Japan Ltd.	Japon	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Investments Japan Ltd.	Japon	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Inde	31/12/2010	IG	100,00%	66,79%
BNP Paribas Securities (Japan) Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Japon	31/12/2011 Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Taiwan	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Corée du Sud	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong Kong) Ltd.	Hong-Kong	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010 < seuls			
Celestial Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
Generate Belgian Finance Cy Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Paribas Asia Equity Ltd.	Hong-Kong	31/12/2011 < seuls			
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonesia	Indonésie	31/12/2010	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie	31/12/2010	IG	99,00%	99,00%
		31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
Wa Pei Finance Company Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
Wa Pei Properties Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Moyen-Orient					
BNPP Investment Company KSA	Arabie Saoudite	31/12/2011 Franchissement de seuls	ME	1	100,00%
Structures Ad Hoc					
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		
2007 Panda Finance 2 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Marie Finance SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Newine Finance 5 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Panda Finance 6 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Panda Finance 7 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		
2008 Panda Finance 11 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	IG	4	
		31/12/2010	IG		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)					
2009 Koala Finance - MSN 36742	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
Alandes BV	Pays-Bas	31/12/2010	IG	2	
Alectra Finance PLC	Irlande	31/12/2010	IG		
Antin Participation 8	France	31/12/2011 Création	IG		
APAC Finance Ltd.	Nouvelle Zélande	31/12/2010 Liquidation			
APAC Investments Ltd.	Nouvelle Zélande	31/12/2010 Liquidation			
APAC NZ Holdings Ltd.	Nouvelle Zélande	31/12/2010	IG		
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande	31/12/2010	IG		
ARV International Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	IG		
Astr BV	Pays-Bas	31/12/2010	IG		
Atargatis SNC	France	31/12/2011	IG		
Aura Capital Investment SA	Luxembourg	31/12/2011	IG		
		31/12/2010	IG		
Austin Finance	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
Betul 1 à 4	France	31/12/2010	IG		
Black Kite Investment Ltd.	Irlande	31/12/2010	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	31/12/2010	IG		
BNP Paribas Complex Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	31/12/2011	IG		
		31/12/2010	IG		
BNP Paribas EQD Brazil Fund Invest Multimercado	Brésil	31/12/2010 Franchissement de seuls	IG		
BNP Paribas Emission-und Handel. GmbH	Allemagne	31/12/2010	IG		
BNP Paribas Finance Inc.	Etats-Unis	31/12/2010	IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	31/12/2010	IG		
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Adonis LLC	Etats-Unis	31/12/2011 Création	IG		
BNP Paribas VPG Brooklin LLC (ex-BNP Paribas VPG Station Casino)	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Brookline Cre. LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
		31/12/2010	IG		
BNP Paribas VPG BMC Select LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG CB Lender LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC (ex-BNP Paribas VPG Journal Register LLC)	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
		31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Master LLC	Etats-Unis	31/12/2010	IG		
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG MGM LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Northstar LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG PCMC LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG RHJ Holdings LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
BNP Paribas VPG SDI Media LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
		31/12/2010	IG		
BNP Paribas VPG Semgroup LLC	Etats-Unis	31/12/2010	IG		
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG		
Boug BV (ex-Bougainville BV)	Pays-Bas	31/12/2010	IG		
China Jenna Finance 1 à 3 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
China Lucie Finance 1 à 3 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
China Marie Finance 1 et 2 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
China Newine Finance 1 à 4 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
China Samantha Finance 1 à 10 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
Compagnie Financière de la Porte Neuve SA	Luxembourg	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
Compagnie Investissement Italiens SNC	France	31/12/2010	IG		
Compagnie Investissement Opéra SNC	France	31/12/2010	IG		
Crisps Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Dissolution		
CSACL Tiger Finance	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
Delphinus Tiri 2010 SA	Luxembourg	31/12/2011	IG		
		31/12/2010	IG		
Epsom Funding Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	IG		
Esra 1 à 3 SAS	France	31/12/2011 Nouveaux seuls	4		
		31/12/2010	IG		
Euraissie Finance SARL	Luxembourg	31/12/2010	IG		
Fidex Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	IG		
Financière des Italiens SAS	France	31/12/2010	IG		
Financière Paris Haussmann	France	31/12/2010	IG		
Financière Taribout	France	31/12/2010	IG		
Fintrack Sirocco	France	31/12/2010	Fusion		
Global Liberté	Irlande	31/12/2010	< seuls		
Grenache et Cie SNC	Luxembourg	31/12/2010	IG		
Harewood Investments N°2 à 4 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011 < seuls	IG		
		31/12/2010	IG		
Harewood Investments N°5 Ltd.	Iles Cayman	31/12/2011	IG		
Harewood Investments N°7 Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	IG		
Harewood Investment n°8 Ltd.	Iles Cayman	31/12/2011	IG		
Henaross Pty Ltd.	Australie	31/12/2010	< seuls		
Ilad Investments PLC	Irlande	31/12/2010	IG		
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas	31/12/2010	IG		
		31/12/2011	IG		
Liquidity Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Franchissement de seuls	IG	

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation
1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
4 - Au 01/01/2011, les seuls de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)					
Lisia I Ltd.	Jersey	31/12/2010	Dissolution		
Marc Finance Ltd.	Iles Cayman		IG		
Méditerranée SNC	France		IG		
Omega Capital Investments Plc	Irlande		IG		
Omega Capital Europe PLC	Irlande		IG		
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande		IG		
Optichamps	France		IG		
Paritay Pty Ltd.	Australie	31/12/2010	< seuls		
Participations Opéra	France		IG		
Reconfiguration BV	Pays-Bas	31/12/2011	IG 2		
		31/12/2010	Création	2	
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
Renaissance Fund III	Japon	31/12/2010	IG		
Renaissance Fund IV	Japon	31/12/2011	Liquidation		
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne	31/12/2010	IG		
Robin Flight Ltd.	Irlande	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg		IG		
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg		IG		
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg		IG		
Royale Neuve VII Sarl	Luxembourg	31/12/2011	Franchissement de seuls		
Royale Neuve Finance SARL	Luxembourg		IG		
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg		IG		
Scaldis Capital (Ireland) Ltd.	Irlande		IG 2		
Scaldis Capital Ltd.	Jersey		IG 2		
Scaldis Capital LLC	Etats-Unis	31/12/2011	IG 2		
		31/12/2010	Franchissement de seuls		
Singapore Emma Finance 1 & 2 SAS	France	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
Strados FCP FIS	Luxembourg	31/12/2011	IG		
Sunny Funding Ltd.	Iles Cayman	31/12/2010	Création		
Swallow Flight Ltd.	Irlande	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	IG		
Swan 1 & 3 SAS	France	31/12/2010	Nouveaux seuls	4	
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis		IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlande		IG		
Autres Activités					
Private Equity					
Cobema	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg		IG	96,92%	96,89%
Erbe	Belgique	31/12/2011	Cession partielle	42,51%	42,51%
		31/12/2010	ME	47,01%	47,01%
FCM Private Equity SL	Espagne	31/12/2010	< seuls		
Fondo Nazza I FCR	Espagne	31/12/2010	Dissolution		
Fortis Private Equity Asia Fund SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique		IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Belgique		IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity France Fund	France		IG	100,00%	74,95%
Fortis Private Equity France SAS	France	31/12/2010	< seuls		
Fortis Private Equity Management NV	Belgique	31/12/2010	< seuls		
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	74,93%
Gepeco	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Nazza Inversiones SA	Espagne	31/12/2010	< seuls		
Sociétés Immobilières d'Exploitation					
Astin Participations 5	France		IG	100,00%	100,00%
Ejesur	Espagne	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
Foncière de la Compagnie Bancaire SAS	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Noria SAS	France	31/12/2011	Fusion		
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic	France		IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales					
Ardi Immo	Luxembourg	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	IG 3	100,00%	100,00%
BNL International Investment SA	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
BNL Multiservizi SRL	Italie	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	ME 1	100,00%	100,00%
BNP Paribas Home Loan SFH (ex-BNP Paribas Home Loan Covered Bonds)	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc		IG	100,00%	96,67%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France		ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Public Sector	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas SB Re	Luxembourg		IG 3	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Treasury Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2011	Nouveaux seuls	4	
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France		IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas	France		IG	100,00%	100,00%
Financière du Marché Saint-Honoré	France		IG	100,00%	100,00%
Fintrimo SA	Belgique	31/12/2010	< seule		
Fortis Bank Reinsurance SA	Luxembourg	31/12/2011	Acquisition complémentaire	3	100,00%
		31/12/2010	IG 3	100,00%	74,93%
Fortis Money Short Term Fund	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Liquidation		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2011	Nouveaux seuls	4	73,34%
GeneralCorp 10	Luxembourg	31/12/2010	IG 3	100,00%	74,93%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sociétés de portefeuille et autres filiales (suite)					
Genfinance International SA	Belgique	31/12/2010	< seuls		
GIÉ Groupement Auxiliaire de Moyens	France		IG	100,00%	100,00%
Internax Bank	Luxembourg	31/12/2010	Cession		
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg		ME 1	100,00%	100,00%
Loft Beck Ltd. (ex-Postbank Ireland Ltd)	Irlande	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	ME	50,00%	26,71%
Margaret Inc. (ex- Montag & Caldwell Inc.)	Etats-Unis	31/12/2011	< seuls		
		31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier	France		IG	100,00%	100,00%
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	31/12/2011	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2010	Cession partielle		
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Sagip	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France		IG	100,00%	100,00%
Société Orsaisienne de Participations	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Bail 2 (ex-UCB Bail)	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Locabaill immobilier 2 (ex-UCB Locabaill immobilier)	France		ME 1	100,00%	100,00%
Structures Ad Hoc					
BNP Paribas Capital Trust LLC 4 - 6	Etats-Unis		IG		
BNP Paribas Capital Preferred LLC 4 - 6	Etats-Unis		IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Etats-Unis		IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis		IG		
Klépierre					
Klépierre SA	France		IG	57,45%	52,01%
Acheres 2000 SCI	France		ME	30,00%	15,60%
Albert 31 SCI	France		IG	100,00%	43,17%
Amanda Storesenter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Angoumiers SNC	France	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Anpartsselskabet AF	Danemark	31/12/2010	Dissolution		
Arcof Group AS	Slovaquie		IG	100,00%	52,01%
Arken Drift AS	Norvège		IP	49,90%	14,56%
Asane Hotelutvikling AS	Norvège	31/12/2011	Création	IP	49,90%
Asane Kontorutvikling AS	Norvège	31/12/2011	Création	IP	49,90%
Asane Kulturutvikling AS	Norvège	31/12/2011	Création	IP	49,90%
		31/12/2011	IP	49,90%	14,56%
Asane Senter AS	Norvège	31/12/2010	Franchissement de seuls	IP	49,90%
			IP	49,90%	14,44%
Asane Storesenter DA	Norvège		IP	49,90%	14,56%
Aunes Developpement SCI	France		IP	50,00%	13,26%
Bassin Nord SCI	France		IP	50,00%	26,01%
Beau Sevran Invest SCI	France		IG	100,00%	43,17%
Bégies Arcins SCS	France		IG	52,00%	27,05%
Bégies Papiin SCI	France		IG	100,00%	52,01%
Belvedere Invest SARL	France	31/12/2011	Cession partielle	IG	55,00%
		31/12/2010	IG	75,00%	38,69%
Besançon Chalzeuile SCI	France	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Bestes	République Tchèque	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Bois des Fenêtres SARL	France		ME	20,00%	10,40%
Bruun's Galleri AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Bryggen Vejle AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Capucine BV	Pays-Bas		IG	100,00%	52,01%
Carré Jaude 2	France		IG	100,00%	52,01%
CB Pierre SAS	France	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Coccolli SAS	France		IP	50,00%	26,01%
Coccolli SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Centre Bourse SC	France		IG	100,00%	52,01%
Centre Jaudie Clermont SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Clivia SPA	Italie		IP	50,00%	26,01%
Combault SCI	France		IG	100,00%	52,01%
Compagnie Immobilière du Brabant Walton - Coimbra SA	Belgique		IG	100,00%	52,01%
Corvin Retail	Hongrie	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Corvin Vision Kft	Hongrie	31/12/2011	Acquisition	IG	66,66%
Csp1 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Debrecen 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Des Dunes SCI	France		IP	50,00%	26,01%
Des Salines SCI	France		IP	50,00%	26,01%
Detalhandelshuset i Hylinge AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Down Town Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
Du Plateau SCI	France	31/12/2011	Cession partielle	ME	30,00%
		31/12/2010	ME	30,00%	12,52%
Duna Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Duna Plaza Irodahaz	Hongrie	31/12/2011	Fusion		
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Ejendomselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark	31/12/2010	Dissolution		
Entreprenorselskabet AF	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Allum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Borlange Koppcentrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Centrum Vasterort	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Centruminvest	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Emporia	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Hageby Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Hagerby Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Lackeraren Borlange	Suède	31/12/2011	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	29,94%
Fastighets AB Lanmaterbacken	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Marieberg Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Molndal Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Overtby Koppcentrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB P Alakanten	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB P Brodalen	Suède		IG	100,00%	29,18%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)					
Fastighets AB P Porthalla	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Sollentuna Centrum	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Uddevallatorp	Suède		IG	100,00%	29,18%
Fastighets AB Viskaholm	Suède		IG	100,00%	29,18%
Famandstredet ANS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Famandstredet Eiendom AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Famandstredet Drift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Field's Copenhagen IS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Field's Ejer I AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Field's Ejer II AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Foncière de Louvain la Neuve SA	Belgique		IG	100,00%	52,01%
Foncière Saint Germain SNC	France	31/12/2010 Fusion	IG	100,00%	51,59%
Fonving SARL	France	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG	93,15%	48,45%
Fritzoer Brygge Drift AS	Norvège	31/12/2010 Dissolution			
Galax SNC	France		IG	100,00%	52,01%
Galeria Parque Nascente - Exploracao de espaços comerciais SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Galerias Drancóennes	France		IG	100,00%	52,01%
Galleria Commerciale Assago SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%
Galleria Commerciale Cavallino SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%
Galleria Commerciale Collegno SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%
Galleria Commerciale Il Destriero SRL	Italie		IP	50,00%	26,01%
Galleria Commerciale Klépierre SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%
Galleria Commerciale Serravalle SPA	Italie		IG	100,00%	52,01%
Galleria Commerciale Sobiate SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%
GE Co SRL	Italie	31/12/2011 Acquisition	IG	100,00%	37,08%
Général Leclerc 11-11bis Levallois SNC	France	31/12/2010 Fusion			
Girardin SCI	France		IP	33,40%	17,37%
Gondobrico - Comercio de produtos e artigos de bricolage SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Gryttingen Nya AB	Suède		IG	64,79%	18,91%
Gulskogen Prospekt & Eiendom AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Gulskogen Senter ANS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Győr 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Hamar Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Holding Gondomar 1 SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Holding Gondomar 3 SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Holding Gondomar 4 SAS	France	31/12/2011 Fusion			
Holding Klége SARL	Luxembourg		IP	50,00%	26,01%
Holmen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
Hovlandbanen AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Immo Dauland	France		IG	100,00%	43,76%
Immobilierie Gallerie Commercial S. p. A.	Italie		IG	71,30%	37,08%
Immobilierie de la Pommeraise SCI	France		IP	50,00%	26,01%
Investimenti Commerciali Savignano	Italie	31/12/2011 Acquisition	IG	100,00%	37,08%
K2 Fund	Italie		IG	85,00%	44,21%
Kaniza 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Kaposvar 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Karl Johansgate 16 AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
KC 1 à 12 SNC	France		IG	100,00%	43,17%
KC20 SNC	France		IG	100,00%	43,17%
KLE 1 SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Kle Projet 1 SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Kleavero Immobiliaria SA	Portugal	31/12/2010 < seuls			
Kleber la Perouse SNC	France		IG	100,00%	52,01%
Klecapnor SAS	France		IG	100,00%	43,75%
Klecar Europe Sud SCS	France		IG	83,00%	43,20%
Klecar Foncier Espana SA	Espagne		IG	100,00%	43,17%
Klecar Foncier Iberica SA	Espagne		IG	100,00%	43,20%
Klecar France SNC	France		IG	83,00%	43,17%
Klecar Italia SPA	Italie		IG	100,00%	43,17%
Klecar Participations Italie SAS	France		IG	83,00%	43,17%
Klefin Italia SPA	Italie		IG	100,00%	52,01%
Klege Portugal SA	Portugal		IP	50,00%	26,01%
Klelou Immobiliaria SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Klementine BV	Pays-Bas		IG	100,00%	52,01%
Kleminho Immobiliaria SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Klemur SAS	France		IG	84,11%	43,75%
Klenord Immobiliaria SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Athlon Foncière	Grèce		IG	100,00%	43,17%
Klepierre Conseil SNC	France		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Corvin	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Créteil SCI	France		IG	100,00%	52,01%
Klepierre CZ SRO	République Tchèque		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Finance SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Galeria Krakow SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Galeria Poznan SP z.o.o	Pologne	31/12/2011 Fusion			
Klepierre Krakow SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Larissa Ltd	Grèce		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Lublin SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Makadonia Foncière	Grèce		IG	100,00%	43,17%
Klepierre Matera SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Melocres	Luxembourg	31/12/2010 Fusion			
Klepierre Molina	Espagne	31/12/2011 Création	IG	100,00%	52,01%
Klepierre NEA Etkarpia Foncière	Grèce		IG	100,00%	43,17%
Klepierre Nordica BV	Pays-Bas		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Participations et Financements SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Perivola of Patra Foncière	Grèce		IG	100,00%	43,17%
Klepierre Pízen AS	République Tchèque		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Pologne SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Portugal SGPS SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Poznan SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Praha SRO (ex-Entertainment Plaza)	République Tchèque		IG	100,00%	52,01%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)					
Klepierre Rybnik SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Sadyba SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Sosnowiec SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Tourville	France	31/12/2011 Fusion	IG	100,00%	51,59%
Klepierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgáltalo KFT	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Vallecas SA	Espagne		IG	100,00%	52,01%
Klepierre Vinaza SA	Espagne	31/12/2011 Fusion	IG	100,00%	51,59%
Kleitel Immobiliaria SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Kletransactions SNC	France		IG	100,00%	52,01%
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Krokstadeva Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
KS Down Town Senter	Norvège	31/12/2010 Dissolution			
KS Down Town Senter II	Norvège	31/12/2010 Dissolution			
KS Marketet	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Kvadrat Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
L'Emperi SCI	France	31/12/2010 Cession			
La Française SCS	France		IP	50,00%	26,01%
La Plaine du Moulin à vent SCI	France		IP	50,00%	26,01%
La Rive SCI	France	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG	85,00%	44,21%
		31/12/2009	IG	51,50%	26,57%
La Rocade SCI	France		IG	47,30%	24,22%
La Rocade Ouest SCI	France		ME	38,00%	19,76%
La Roche Invest SCI	France		ME	36,73%	19,10%
Le Champs de Mais SCI	France		IG	100,00%	52,01%
Le Champs des Haies SCI	France		ME	40,00%	20,80%
		31/12/2011	IG	60,00%	31,21%
		31/12/2011	IG	100,00%	45,77%
LC SCI	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	45,40%
		31/12/2009	IG	60,00%	18,43%
Le Barjac Victor SNC	France	31/12/2011 Fusion	IG	100,00%	51,59%
Le Grand Pré SCI	France		IG	60,00%	31,21%
Le Havre Lafayette SNC	France		IP	50,00%	26,01%
Le Havre Vauban SNC	France		IP	50,00%	26,01%
		31/12/2011	IG	80,00%	41,61%
Le Mais SCI	France	31/12/2010 Acquisition complémentaire	IG	80,00%	41,27%
		31/12/2009	IG	60,00%	30,72%
Le Plateau des Haies SCI	France	31/12/2011 Acquisition complémentaire	IG	100,00%	52,01%
		31/12/2010	IG	90,00%	46,43%
Les Bas Champs SCI	France		IP	50,00%	26,01%
Les Boutiques de Saint Maximin	France		ME	42,50%	22,10%
Les Boutiques d'Osny SCI	France	31/12/2011 Cession			
		31/12/2010	IG	67,00%	19,74%
Les Cinémas de l'Esplanade SA	Belgique		IG	100,00%	52,01%
Les Haies de la Haute Pommeraise SCI	France		IG	53,00%	27,57%
Les Jardins des Princes à Boulogne Billancourt SNC	France	31/12/2011 Fusion	IG	100,00%	51,59%
Lille Eiendom AS	Norvège		IG	66,00%	19,26%
LP7 SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Markedel Hagesund AS	Norvège	31/12/2011 Création	IG	100,00%	29,18%
Mass Center Torp AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Maximeuble SCI	France	31/12/2011 Fusion	IG	100,00%	51,59%
Metro Drift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Metro Senter ANS	Norvège		IP	50,00%	14,59%
Miskole 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
MittCity i Karlstad FAB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Moindal Centrum Byggnads FAB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Moindal Centrum Koljan 1FAB	Suède	31/12/2010 Acquisition	IG	100,00%	29,94%
		31/12/2011	IG	100,00%	29,18%
Moindal Centrum Karpen 12 FAB	Suède	31/12/2010 Acquisition	IG	100,00%	29,94%
Mosseporten Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
Movement Poland SA	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Nancy Bonsecours SCI	France		IG	100,00%	52,01%
Nerstrand AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Nerstrand Drift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Noblespecialiste	France	31/12/2009 Fusion			
Nordal ANS	Norvège		IP	50,00%	14,59%
Nordbyen Senter AS	Norvège	31/12/2011 Création	IG	100,00%	29,18%
Nordbyen Senterforning AS	Norvège		IG	69,20%	20,19%
Nordica Holdco AB	Suède		IG	56,10%	29,18%
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
North Man Sverige AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Nyregyhaza Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Odysseus Place de France SAS	France		IP	50,00%	26,01%
Okern Eiendom ANS	Norvège		IP	50,00%	14,59%
Okern Holding AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Okern Sentrum ANS	Norvège		IP	50,00%	14,59%
Okern Sentrum Drift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Os Alle 3 AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Os Alle Drift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Osny Invest SCI	France	31/12/2011 Cession			
		31/12/2010	IG	57,12%	29,47%
Ostfoldhallen Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
Ostra Centrum i Kristianstad Fastighets AB	Suède	31/12/2011 Acquisition	IG	100,00%	29,18%
Parc de Coqueles SNC	France		IP	50,00%	26,01%
Partille Lexby AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Pasteur SNC	France		IG	100,00%	52,01%
Pízen Plaza SRO	République Tchèque	31/12/2011 Fusion	IG	100,00%	51,59%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)					
Place de l'accueil SA	Belgique		IG	100,00%	52,01%
Pommerie Parc SC	France		IG	60,00%	31,21%
Poznan Plaza SP z.o.o	Pologne	31/12/2011 Liquidation			
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Progest	France		IG	100,00%	52,01%
Proreal SARL	France		IG	51,00%	26,53%
Prosjektselskabet af 10.04.2001 APS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Rebecca SCI	France		IG	70,00%	36,41%
Reza Sud SA	France	31/12/2010 Cession			
Ruda Staska Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne	31/12/2010 Liquidation			
Sadyba Best Mall Spzoo (ex-Klépierre Warsaw Sp z.o.o)	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Sadyba Center SA	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Saint Maximin Construction SCI	France		IG	55,00%	28,61%
Sanders Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
Sandri-Rome SCI	France	31/12/2010 Cession			
Seco valde SCI	France		IG	55,00%	28,61%
Ségéol	France		IG	100,00%	52,01%
Ségéol Ceska Republika SRO	République Tchèque		IG	100,00%	52,01%
Ségéol Espana SLU	Espagne		IG	100,00%	52,01%
Ségéol Hellas Réal Estate Management SA	Grèce		IG	100,00%	52,01%
Ségéol India Private Ltd.	Inde		IG	100,00%	52,01%
Ségéol Italia SRL	Italie		IG	100,00%	52,01%
Ségéol Magyarország	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Ségéol Polska SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	52,01%
Ségéol Portugal SA	Portugal		IG	100,00%	52,01%
Ségéol Slovensko SRO	Slovaquie		IG	100,00%	52,01%
Senterdrift Asane Senter AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
		31/12/2011 Cession			
Sjøsiden AS	Norvège	31/12/2010	IG	100,00%	28,94%
Sjøsiden Drift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Slagenveien AS	Norvège	31/12/2011 Création	IG	100,00%	29,18%
Soaval - Société d'aménagement et de valorisation de la Gare Saint-Lazare SAS	France		IG	100,00%	52,01%
Sococentre SNC	France	31/12/2010 Liquidation			
Société des Centres d'Océ et d'Océ - SCOO SC	France		IG	100,00%	74,03%
Société civile pour la location du centre commercial régional de Cîteaux SOLOREC	France		IG	80,00%	41,61%
Sodénac SNC	France		IG	100,00%	52,01%
Sogegamar SCI	France	31/12/2010 Cession			
Scosnowiec Plaza z.o.o	Pologne	31/12/2010 Liquidation			
Stavanger Storsenter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Center/Drift AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Centerudvikling IV AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Centerudvikling V AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Centerudvikling VI AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Centerservice AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Danmark AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
Steen & Strom Eiendomsforvaltning AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Steen & Strom Holding AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Holding AS	Danemark		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Invest Amanda Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Steen & Strom Invest AS	Norvège	31/12/2009 Fusion			
Steen & Strom Invest Gulskogen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Steen & Strom Invest Lillestrom Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Steen & Strom Invest Lillestrom Torv AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Invest Markedet Drift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Steen & Strom Narvik AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
Steen & Strom Norge AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Senterdrift AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Steen & Strom Stavanger Drift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Steen & Strom Sverige AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Storm Holding Norway AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Stovner Senter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Stovner Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Svenor AS	Norvège	31/12/2011 Liquidation			
		31/12/2010	IG	100,00%	28,94%
Szeged Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Szolnok Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Tillerborgen Drift AS	Norvège	31/12/2010 Cession			
Torvbyen Drift AS	Norvège		IG	38,00%	11,09%
Torvbyen Senter AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Torvbyen Utvikling AS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Torvhjørnet Lillestrom ANS	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Uj Alba 2002	Hongrie		IG	100,00%	52,01%
Valdebac SCI	France	31/12/2011	IG	100,00%	28,61%
		31/12/2010 Création	IG	100,00%	28,37%
Vannes Coutume SAS	France	31/12/2011 Fusion			
		31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
Vastra Torp Mark AB	Suède		IG	100,00%	29,18%
Vintebro Senter DA	Norvège		IG	100,00%	29,18%
Vintebro Eiendomsdrift AS	Norvège	31/12/2010 Fusion			
Zalaegerszeg Plaza	Hongrie		IG	100,00%	52,01%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation

- 1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- 2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- 3 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- 4 - Au 01/01/2011, les seuils de consolidation du Groupe ont été actualisés (cf. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe § 1.b.1)



8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES DES FILIALES

Au cours de l'année 2011, le groupe BNP Paribas a poursuivi les opérations de restructuration internes et externes des activités de BNP Paribas Fortis engagées en 2010.

Ces opérations ont conduit à faire varier la quote-part d'intérêts du Groupe et celle des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres du Groupe au titre des filiales concernées. Il en est de même du fait de l'acquisition par BNP Paribas de la participation détenue par des actionnaires minoritaires dans Findomestic et Fauchier.

• Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cession d'actifs de succursales Fortis Banque aux succursales BNP Paribas situées sur le même territoire	(37)	37	(203)	203
Cession partielle de BNP Paribas Investment Partners à BNP Paribas Fortis et à BGL BNP Paribas			292	(292)
Cession totale de BNP Paribas Investment Partners BE Holding (Ex FIM) à BNP Paribas Investment Partners			(269)	269
Cession totale de BNP Paribas Luxembourg à BGL BNP Paribas			224	(224)
Cession totale de Fortis Capital Corporation et ses filiales à Banexi Holding Corporation	(30)	30	(63)	63
Autres	(13)	13	(4)	4
Total	(80)	80	(23)	23

• Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Fauchier	(24)	(4)	(16)	5
BNP Paribas Investment Partners a acquis en 2010 puis en 2011, 12,5 % de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100%				
Findomestic	(291)	(337)		
BNP Paribas Personal Finance a acquis 25% de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 100%				
Restructuration en Turquie	23	(129)		
BNP Paribas a restructuré ses activités en Turquie puis a procédé au rachat de 6% de participation aux actionnaires minoritaires de TEB Bank portant ainsi son taux de détention à 56,99% (cf. note 8.d)				
Ukrsibbank			(14)	(130)
BNP Paribas a souscrit le 1er octobre 2010 à l'intégralité de l'augmentation de capital d'Ukrsibbank puis a procédé au rachat des parts des actionnaires minoritaires, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 100%.				
Autres		(7)	(23)	(12)
Total	(292)	(477)	(53)	(137)

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 157 millions au 31 décembre 2011 contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2010.

**8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES****• Regroupement d'entreprises réalisé en 2011**

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros						
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition négatif	Impact sur la trésorerie	Chiffres clés à la date d'acquisition			
							Actif		Passif	
Fortis Commercial Finance Holding NV	RB	Pays-Bas	100%	100	9	(11)	Prêts et créances sur la clientèle	1 458	Dettes envers les établissements de crédit Dettes envers la clientèle	867 463
Fortis Luxembourg Vie	IS	Luxembourg	16,66%	114	(1)	175	Actif financiers en juste valeur par résultat	7 280	Provisions techniques des sociétés d'assurance	7 750
BNL Vita	IS	Italie	51%	325	120	(144)	Actif financiers en juste valeur par résultat Actifs financiers disponibles à la vente	3 555 6 979	Provisions techniques des sociétés d'assurance	11 545

- Fortis Commercial Finance

BNP Paribas Fortis et ABN AMRO ont conclu le 10 juin 2011 un accord sur l'acquisition, par BNP Paribas Fortis, du réseau international de Fortis Commercial Finance, à l'exception des activités néerlandaises.

Cette partie du réseau de Fortis Commercial Finance, un des leaders de l'affacturage actif dans 12 pays européens et asiatiques, est rattachée à BNP Paribas Factoring pour servir les clients institutionnels de BNP Paribas en Europe et Asie.

Le réseau d'affacturage du Groupe s'enrichit de 6 nouveaux territoires : Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Pologne, le Danemark, le Grand-Duché de Luxembourg et Hong Kong. Grâce à cette acquisition le groupe devient un des leaders de l'affacturage en Europe. Fortis Commercial Finance est consolidée par intégration globale depuis le 4 octobre 2011, et sa contribution au résultat annuel du Groupe en 2011 n'est pas significative.

- BNL Vita

Cardif Assicurazioni, filiale italienne de BNP Paribas Cardif, a conclu le 22 décembre 2009 un accord avec l'assureur Unipol pour racheter sa part de 51% dans leur coentreprise de bancassurance BNL Vita. Le groupe détient depuis le 29 septembre 2011 la totalité du capital de BNL Vita. L'application des normes comptables sur les regroupements d'entreprises conduit à constater un écart d'acquisition, lors de la prise de contrôle de BNL Vita, déterminé sur la participation totale du Groupe dans cette filiale.

Fondée en 1987, BNL Vita est le 6ème acteur du marché de la bancassurance en Italie et distribue ses produits d'assurance-vie à travers le réseau d'agences de BNL, la banque italienne du Groupe. BNL Vita est consolidée par intégration globale depuis le 30 septembre 2011, et sa contribution au résultat annuel du Groupe en 2011 n'est pas significative.

- Cardif Lux International / Fortis Luxembourg Vie SA

Ageas et BGL BNP Paribas d'une part, et BNP Paribas Cardif d'autre part ont signé un accord de fusion le 7 juin 2011 portant sur Fortis Luxembourg Vie et Cardif Lux International. Ageas et BGL BNP Paribas étaient respectivement actionnaires à hauteur de 50% chacun dans Fortis Luxembourg Vie (consolidée par mise en équivalence à hauteur de 50% dans le groupe BNP Paribas). BNP Paribas Cardif était actionnaire à 100% de Cardif Lux International (consolidée par intégration globale dans le groupe BNP Paribas). A l'issue de la transaction, le groupe BNP Paribas contrôle le nouvel ensemble à hauteur de 66,66%. Celui-ci est consolidé par intégration globale au 31 décembre 2011.

L'entité fusionnée prend la dénomination commerciale de Cardif Lux Vie et devient un acteur majeur de la distribution des produits d'assurance vie et de prévoyance sur le marché luxembourgeois.

- Teb Bank

A la suite de l'acquisition de Fortis Banque SA, un accord prévoyant la fusion de TEB et de Fortis Bank Turquie a été conclu entre BNP Paribas, le Groupe Colakoglu (co-actionnaire de TEB depuis 2005) et BNP Paribas Fortis. La fusion des deux entités a été votée par les assemblées générales des deux banques le 25 janvier 2011 et réalisée le 14 février. Les principes de gouvernance de TEB ont été étendus à la nouvelle entité qui est consolidée par intégration proportionnelle. Le Groupe Colakoglu dispose d'une option lui permettant de céder sa participation dans TEB Holding, holding de contrôle de TEB, au Groupe BNP Paribas à valeur de marché à compter du 15 février 2012. Cette option inclut un



prix minimum sur la participation historique du Groupe Colakoglu atteignant 1 633 millions de livres turques à compter du 1 avril 2014.

Le groupe BNP Paribas a également acquis en juin 2011, dans le cadre d'une offre publique d'achat, 6% des titres cotés du nouvel ensemble TEB.

- **Regroupement d'entreprise réalisé en 2010**

- Antin Epargne Pension

Le 30 avril 2010, BNP Paribas Assurance a finalisé le rachat de Dexia Epargne Pension, filiale du groupe Dexia spécialisée dans l'assurance-vie haut de gamme. L'offre de cette société, destinée aux partenaires bancaires et aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants, sera commercialisée sous le nom de "Antin Epargne Pension", qui se substitue à celui de "Dexia Epargne Pension". Antin Epargne Pension est consolidée par intégration globale depuis le 30 juin 2010, et sa contribution aux résultats annuels du Groupe en 2010 n'est pas significative.



8.e REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

POLITIQUE DE REMUNERATION ET D'ATTRIBUTION DES AVANTAGES SOCIAUX AUX MANDATAIRES SOCIAUX

▪ **Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Salaires fixes

Le salaire annuel fixe de M. Baudouin Prot, Directeur Général jusqu'au 1^{er} décembre 2011 a été de 950 000 euros, puis ramené à 850 000 euros à compter de sa nomination en qualité de Président.

Le salaire fixe de 200 000 euros que M. Jean-Laurent Bonnafé percevait au titre de la responsabilité de Chief Executive Officer de BNP Paribas Fortis qu'il a exercée jusqu'au 1^{er} mars 2011 a été intégré à compter de cette date dans le salaire reçu en qualité de Directeur Général délégué du Groupe. La rémunération fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé a été portée de 800 000 euros à 1 050 000 euros lors de sa nomination en qualité de Directeur Général le 1^{er} décembre 2011.

La rémunération fixe de M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué a été maintenue à 600 000 euros.

Les salaires fixes annuels de MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués ont été fixés, respectivement, à 580 000 euros et à 450 000 euros à compter du 1^{er} décembre 2011, date de leur nomination.

Rémunérations variables

La partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée à partir d'une rémunération cible établie en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe, de la performance managériale des mandataires sociaux et de l'appréciation par le Conseil d'administration de la politique de risque et de liquidité de BNP Paribas. La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux à la réussite de BNP Paribas, s'agissant du Président, notamment au titre des missions qu'il accomplit en vertu des dispositions du règlement interne qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil et, s'agissant du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, notamment au titre de leurs fonctions respectives de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

▪ **Critères liés à la performance du Groupe :**

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 75 % de la rémunération variable cible et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

- Président et Directeur Général
- Évolution du bénéfice net par action (37,5 % de la rémunération variable cible).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).



- Directeurs Généraux délégués
- Évolution du bénéfice net par action (18,75 % de la rémunération variable cible).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible).
- Évolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).
- Réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).

▪ **Critères personnels :**

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation :

- *anticiper* : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- *décider* : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- *animer* : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance.

La part de rémunération variable liée aux critères personnels est limitée à 25 % de la rémunération variable cible.

▪ **Critères liés à la politique de risque et de liquidité :**

Les critères liés à la politique de risque et de liquidité ne concernent que le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués. La part de rémunération variable correspondant à ces critères est conditionnée à la réalisation de plusieurs objectifs mesurables et préalablement définis ; elle ne peut être attribuée qu'à la condition que la rémunération variable liée aux indicateurs chiffrés représentatifs de la performance du Groupe soit au moins égale à la part correspondante de la rémunération cible.

Chacun des éléments constitutifs de la rémunération variable des mandataires sociaux est plafonné à un pourcentage du salaire fixe. Le Conseil d'administration s'assure que l'évolution des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux est cohérente avec chacun des critères mentionnés ci-dessus et, en premier lieu, l'évolution des résultats du Groupe. Il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration a décidé que les rémunérations variables attribuées en 2011 au titre de 2010 aux dirigeants mandataires sociaux seraient différées sur trois années en proportion de 60 % de leur montant. La partie différée est soumise à une condition de rentabilité des fonds propres et indexée pour moitié sur l'évolution du cours de l'action ; la partie non différée est elle-même pour moitié reportée de six mois et indexée sur l'évolution du cours de l'action. Le Conseil d'administration a renouvelé ces dispositions pour les rémunérations variables attribuées en 2012 au titre de 2011 en fixant la proportion de montants différés à 60 % pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave et Georges Chodron de Courcel et à 40 % pour M. François Villeroy de Galhau.



Rémunération à long terme des mandataires sociaux en cas de hausse du cours de l'action

Les mandataires sociaux de BNP Paribas n'ont reçu ni options de souscription d'actions, ni actions de performance en 2011.

Afin d'associer les dirigeants du Groupe au progrès de l'entreprise dans le long terme, le Conseil d'administration a institué un dispositif de rémunération intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action sur une période de cinq ans, dans des conditions qui, d'une part ne laissent aucune possibilité de choix de la date d'exercice, d'autre part plafonnent les possibilités de gain en cas de forte hausse de l'action.

Ce système prévoit qu'aucune rémunération ne sera versée au titre de ce dispositif si, en 2016, le cours de l'action a progressé de moins de 5% par rapport à 2011. Quand bien même l'action aurait progressé de plus de 5 %, l'existence d'une rémunération serait soumise à la réalisation, chaque année, d'une condition de performance relative du cours de l'action BNP Paribas. Selon cette condition, la fraction correspondante de l'attribution pourrait être, année après année, maintenue, réduite ou perdue. La somme versée serait fonction de la hausse de l'action constatée sur cinq ans ; elle évoluerait de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite d'un plafond qui s'appliquerait au cas où l'action aurait fortement progressé.

Avant de décider de mettre en place ce dispositif qui a concerné en 2011 MM. Baudouin Prot, Jean-Laurent Bonnafé et Georges Chodron de Courcel, le Conseil d'administration s'est assuré auprès du Comité des Sages que le système envisagé respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF.

La valeur comptable à la date d'attribution (12 avril 2011) de cette rémunération à long terme conditionnelle s'établit à 492 506 euros pour M. Baudouin Prot, 399 744 euros pour M. Jean-Laurent Bonnafé et 323 780 euros pour M. Georges Chodron de Courcel.

▪ Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Dans le cadre d'une convention autorisée par le Conseil d'administration par laquelle il a été mis fin au contrat de travail de M. Baudouin Prot, BNP Paribas s'est engagé à lui verser, lorsqu'il quittera le Groupe pour prendre sa retraite, une compensation d'un montant de 150 000 euros correspondant à la prime de fin de carrière qu'il aurait reçue en application d'un accord relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Nationale de Paris.

M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général et MM. Philippe Bordenave, Georges Chodron de Courcel et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de leur situation contractuelle initiale.

Régimes de retraite supplémentaire ⁽¹⁾

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration et Directeur Général délégué. MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5).



supplémentaire conforme aux dispositions des articles L137.11 et R137.16 du Code de la Sécurité sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année 2011, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions par la Banque Nationale de Paris. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

L'avantage constitué par ce régime de retraite a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté en 2009 que ce régime était conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

M. Michel Pébereau relève du régime de retraite décrit ci-dessus au titre de ses attributions antérieures au 1^{er} décembre 2011. Le montant net qui lui a été versé en 2011 par la compagnie d'assurance à laquelle les engagements correspondants ont été transférés s'est élevé à 49 856 euros. M. Michel Pébereau n'a reçu aucune indemnité lorsque son mandat de Président a pris fin le 1^{er} décembre 2011.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise a été, en 2011, de 389 euros par bénéficiaire.

Régime de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.



	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽¹⁾		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Baudouin PROT		X ⁽¹⁾	X		X			X
M. Jean - Laurent BONNAFE	X		X ⁽²⁾		X			X
M. Georges CHODRON de COURCEL	X		X		X			X
M. Philippe BORDENAVE	X		X ⁽²⁾		X			X
M. François VILLEROY de GALHAU	X		X ⁽²⁾		X			X

(1) Contrat rompu le 6 mai 2011.

(2) Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code Général des Impôts mis en place pour tous les salariés de BNP Paribas SA.

(3) Cf. ci-dessus. Avantages postérieurs à l'emploi. Indemnités de fin de carrière selon le régime applicable aux salariés de BNP Paribas SA.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2011 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2011.

Rémunération due au titre de 2011 En euros	Rémunérations			Jetons de présence ⁽⁴⁾	Avantages en nature ⁽⁶⁾	TOTAL Rémunérations ⁽⁷⁾
	Fixe ⁽¹⁾	Variable				
		Payé en 2012	Différée ⁽³⁾			
Michel PEBEREAU (Période du 01/01/2011 au 30/11/2011) (rappel 2010)	641 667 (700 000)	195 000 (260 000) ⁽²⁾	292 500 (390 000)	40 876 (37 160)	3 780 (4 124)	1 173 823 (1 391 284)
Baudouin PROT Président du Conseil d'Administration (rappel 2010)	941 667 (950 000)	471 970 (669 621) ⁽²⁾	707 956 (1 004 432)	91 796 (84 907)	3 926 (4 055)	2 166 394 (2 665 268)
Jean-Laurent BONNAFE Directeur Général (rappel 2010)	820 833 (800 000)	463 106 (543 500) ⁽²⁾	694 659 (815 250)	97 087 (76 870)	3 197 (3 333)	2 020 548 (2 199 032)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué (rappel 2010)	600 000 (600 000)	305 143 (440 218) ⁽²⁾	457 714 (660 326)	106 133 (115 225)	4 141 (3 840)	1 366 998 (1 704 384)
Philippe BORDENAVE Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011) (rappel 2010)	48 333	25 842	38 763	⁽⁵⁾	13	112 951 -
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011) (rappel 2010)	37 500	33 321	22 214	⁽⁵⁾	260	93 295 -
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2011 (rappel 2010)						6 934 009 (7 959 968)

(1) Salaire effectivement versé en 2011.

(2) Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2010 et payée en 2011.

(3) Voir commentaire ci-dessus.

(4) M. Michel Pébereau n'a pas perçu de jetons de présence au titre des mandats qu'il a exercés dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

M. Baudouin Prot ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ce dernier mandat est déduit de la rémunération variable versée.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis, BNL et Personal Finance. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces trois derniers mandats est déduit de la rémunération variable versée.

M. Georges Chodron de Courcel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de la société Erbé et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée.

(5) M. Philippe Bordenave et M. François Villeroy de Galhau n'ont pas perçu de jetons de présence depuis le 1er décembre 2011, date de début de leur mandat de mandataires sociaux.

(6) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. M. Philippe Bordenave ne bénéficiait pas de véhicule de fonction au titre de ses attributions précédentes.

(7) Rémunération totale après déduction des jetons de présence imputés sur la rémunération variable.



Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute versée en 2011 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice.

Rémunération versée en 2011 En euros	Rémunérations		Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL Rémunérations ⁽⁴⁾
	Fixe	Variable ⁽¹⁾			
Michel PEBEREAU (Période du 01/01/2011 au 30/11/2011) (rappel 2010)	641 667 (700 000)	397 129 (280 000) ⁽²⁾	40 876 (37 160)	3 780 (4 124)	1 083 453 (1 021 284)
Baudouin PROT Président du Conseil d'Administration (rappel 2010)	941 667 (950 000)	799 042 (651 910) ⁽²⁾	91 796 (84 907)	3 926 (4 055)	1 836 430 (1 690 872)
Jean-Laurent BONNAFE Directeur Général (rappel 2010)	820 833 (800 000)	513 619 (629 683) ⁽²⁾	97 087 (76 870)	3 197 (3 333)	1 434 736 (1 509 886)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué (rappel 2010)	600 000 (600 000)	435 540 (337 698) ⁽²⁾	106 133 (115 225)	4 141 (3 840)	1 145 814 (1 056 763)
Philippe BORDENAVE Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011) (rappel 2010)	48 333	690 ⁽³⁾	⁽⁴⁾	13	49 036 -
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général Délégué (Période du 01/12/2011 au 31/12/2011) (rappel 2010)	37 500	690 ⁽³⁾	⁽⁴⁾	260	38 450 -
Rémunération totale versée aux mandataires sociaux en 2011 (rappel 2010)					5 587 919 (5 278 805)

(1) Les montants indiqués comprennent outre la rémunération variable proprement dite, les éléments de rémunération de nature exceptionnelle ainsi que les déductions correspondant à la reprise des jetons de présence.

La rémunération variable de M. Michel Pebereau au titre de 2010 payée en 2011, comprend le paiement en décembre 2011 de ses congés non pris (67 200 euros).

La rémunération variable de M. Baudouin Prot au titre de 2010 payée en 2011, a été réduite d'un montant de 47 747 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2010.

La rémunération variable de M. Georges Chodron de Courcel au titre de 2010 payée en 2011, a été réduite d'un montant de 115 225 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2010.

La rémunération variable de M. Jean-Laurent Bonnafé au titre de 2010 payée en 2011, a été réduite d'un montant de 38 212 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2010.

(2) Montant payé en 2010.

(3) Prime perçue en décembre 2011 attribuée au titre d'un accord d'entreprise à tous les salariés de BNP Paribas SA présents à temps plein pendant toute l'année 2010.

(4) M. Philippe Bordenave et M. François Villeroy de Galhau n'ont pas perçu de jetons de présence depuis le 1er décembre 2011, date de début de leur mandat de mandataires sociaux.

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2011 est de 32,3% (33,8 % en 2010).



Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	Exercice 2011	Exercice 2010
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière <i>valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	746 318 €	516 531 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies <i>valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	18,5 M€ ⁽¹⁾	30,7 M€
Régime de retraite à cotisations définies <i>cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 588 €	1 524 €
Prévoyance / Couverture Santé		
primes versées par l'entreprise dans l'année	74 263 €	133 717 €

(1) Y compris la contribution additionnelle de 30%.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

En euros	Jetons de présence versés en 2011	Jetons de présence versés en 2010
P. AUGUSTE ⁽¹⁾	26 861	46 503
C. BEBEAR	48 009	35 568
S. BERGER ⁽²⁾	23 358	44 592
J.L. BONNAFE	38 753	12 918
J.M. GIANNO	47 034	45 443
F. GRAPPOTTE ⁽²⁾	45 317	71 696
D. KESSLER	74 466	59 669
M. KUNOVA	36 629	9 202
J.F. LEPETIT	65 524	44 380
N. MISSON ⁽³⁾	17 624	-
L. PARISOT	41 726	39 071
M. PEBEREAU	40 876	37 160
H. PLOIX	45 972	46 503
B. PROT	40 876	37 160
L. SCHWEITZER	60 239	60 654
M. TILMANT	56 590	42 469
E. VAN BROEKHOVEN	55 528	44 592
D. WEBER-REY	55 528	47 034
F. WICKER-MIURIN ⁽⁴⁾	20 597	-
Total	841 507	724 614

(1) Mandat ayant pris fin le 30 juin 2011.

(2) Mandat ayant pris fin le 11 mai 2011. M. François GRAPPOTTE a été jusqu'à cette date Président du comité de contrôle interne des risques et de la conformité.

(3) Mandat ayant débuté le 1er juillet 2011.

(4) Mandat ayant débuté le 11 mai 2011.



Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en œuvre un programme d'attribution d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques, approuvées par le Conseil d'administration, sont décrites dans la note annexe aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions).

Bien que les dispositions de ce programme s'appliquent aux mandataires sociaux, le Conseil d'administration n'a pas souhaité en faire usage en 2011.

- Options consenties et levées en 2011

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix d'acquisition (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en pourcentage du nombre d'actions composant le capital
					en euros	en pourcentage de la charge comptable	
Options consenties en 2011	Néant	-	-	-	-	-	-
Options levées en 2011							
Michel PEBEREAU	147 571	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Baudouin PROT	94 818	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Georges CHODRON de COURCEL	4 675	35,87	21/03/2003	20/03/2013			
Options consenties en 2010	Néant	-	-	-	-	-	-
Options levées en 2010							
Michel PEBEREAU	80 000	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Baudouin PROT	50 000	47,37	15/05/2001	14/05/2011			

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social en cette qualité

En euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Michel PEBEREAU		
(Période du 01/01/2011 au 30/11/2011)		
Rémunérations au titre de l'exercice	1 173 823	1 391 284
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 173 823	1 391 284
Baudouin PROT		
Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations au titre de l'exercice	2 166 394	2 665 268
Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution (12 avril 2011)	492 506	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	2 658 900	2 665 268
Jean-Laurent BONNAFE		
Directeur Général		
Rémunérations au titre de l'exercice	2 020 548	2 199 032
Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution (12 avril 2011)	399 744	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	2 420 292	2 199 032
Georges CHODRON de COURCEL		
Directeur Général Délégué		
Rémunération au titre de l'exercice	1 366 998	1 704 384
Rémunération à long terme - Valeur nette comptable à la date d'attribution (12 avril 2011)	323 780	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 690 778	1 704 384
Philippe BORDENAVE		
Directeur Général Délégué		
(Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)		
Rémunération au titre de l'exercice	112 951	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	112 951	
François VILLEROY de GALHAU		
Directeur Général Délégué		
(Période du 01/12/2011 au 31/12/2011)		
Rémunération au titre de l'exercice	93 295	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	93 295	



Ce tableau représente le nombre d'options en vie au 31 décembre 2011 détenu par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Date d'attribution du plan	21/03/2003	24/03/2004	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	08/04/2009	05/03/2010	04/03/2011
Michel PEBEREAU	232 717	-	103 418	102 521	51 265	51 265	Néant	Néant	Néant
Baudouin PROT	201 688	-	155 125	184 537	174 300	174 299	Néant	Néant	Néant
Jean-Laurent BONNAFE	-	-	41 368	51 261	61 518	61 517	Néant	Néant	Néant
Georges CHODRON de COURCEL	-	-	62 052	92 269	92 277	102 529	Néant	Néant	Néant
Philippe BORDENAVE	38 484	-	41 368	36 908	36 911	41 012	41 014	24 900	18 660
François VILLEROY de GALHAU	-	7 750	15 514	15 379	15 380	15 380	41 014	24 900	18 660
Nombre d'options en vie à fin 2011 par plan ⁽¹⁾	472 889	7 750	418 845	482 875	431 651	446 002	82 028	49 800	37 320

(1) L'augmentation de capital par souscription de droits préférentiels réalisée en octobre 2009 a conduit, conformément à la réglementation en vigueur et pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription (DPS), à l'ajustement du nombre et des prix d'exercices des options non encore exercées.

▪ **Actions de performance :**

Dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions mis en œuvre au bénéfice des catégories de salariés décrites dans la note annexe 7.e ci-dessus, MM. Philippe Bordenave et François Villeroiy de Galhau ont reçu des actions de performance intégralement conditionnelles.

Société émettrice du Plan	BNP Paribas		BNP Paribas	
	nombre d'actions	valorisation ⁽¹⁾	nombre d'actions	valorisation ⁽¹⁾
Date d'attribution du plan		05/03/2010		04/03/2011
Date d'acquisition		05/03/2013		04/03/2014
Date de disponibilité		06/03/2015		04/03/2016
Conditions de performance		oui		oui
Philippe BORDENAVE	3 105	155 250	4 665	223 174
François VILLEROY de GALHAU	3 105	155 250	4 665	223 174
Total	6 210	310 500	9 330	446 347

(1) Valorisation à la date d'attribution des actions selon la méthode décrite en note 7.e.

A noter qu'aucun mandataire social ne détient d'actions de performance disponibles au 31 décembre 2011.

▪ **Détention d'actions et conservations d'actions issues de levées d'options**

Le Conseil d'administration a confirmé que le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués étaient tenus à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues de levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} septembre 2008, date à laquelle il a été nommé mandataire social, pour M. Jean-Laurent Bonnafé. Cette obligation de conservation s'applique à MM. Philippe Bordenave et François Villeroiy de Galhau pour les options qui leur seraient attribuées à compter du 1^{er} décembre 2011. Elle sera considérée comme remplie dès lors que les seuils définis ci-dessous au titre de la détention d'actions seront atteints au moyen d'actions issues de la levée d'options.

Le Conseil d'administration a décidé que MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel restent tenus de détenir pendant la durée de leurs fonctions la quantité minimale de titres que le Conseil d'administration avait précédemment fixée à 80 000 actions pour M. Baudouin Prot et 30 000 actions



pour M. Georges Chodron de Courcel. Il a également décidé que la quantité minimale de titres que M. Jean-Laurent Bonnafé sera tenu de détenir pendant la durée de ses fonctions sera portée de 30 000 actions à 80 000 actions soit un nombre d'actions identique à celui qui avait été fixé pour M. Baudouin Prot dans ses fonctions de Directeur Général. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Epargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1^{er} décembre 2014, soit trois années après sa nomination en qualité de Directeur Général.

Le Conseil d'administration a arrêté en considération de leur rémunération respective la quantité minimale de titres que MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau devront détenir pendant la durée de leurs fonctions sous forme d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Epargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas. Il a fixé cette quantité minimale à 30 000 titres pour M. Philippe Bordenave et à 20 000 titres pour M. François Villeroy de Galhau. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 1^{er} décembre 2016.

• **Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus**

L'ensemble des rémunérations versées en 2011 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 155 426 euros (99 785 euros en 2010), y compris 53 763 euros au titre de l'indemnité de fin de carrière d'un administrateur ayant fait valoir ses droits à la retraite et à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2011 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 93 346 euros (91 945 euros en 2010). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi qu'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2011 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 746 euros (1 619 euros en 2010).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2011 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 717 euros (706 euros en 2010). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994.

▪ **Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux**

Au 31 décembre 2011, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 3 416 297 euros (3 286 908 euros au 31 décembre 2010), il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.



8.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	29	40	91	456
Prêts	4 058	3 082	4 111	1 240
Titres	312	17	195	77
Opérations de location-financement	6	-	5	-
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	479	2	550	850
Actifs divers	11	110	3	67
Total	4 895	3 251	4 955	2 690
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	94	2 212	102	1 811
Autres emprunts	88	79	69	44
Dettes représentées par un titre	67	32	65	177
Passifs divers	11	14	17	28
Total	260	2 337	253	2 060
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	795	581	777	568
Engagements de garantie donnés	153	73	120	185
Total	948	654	897	753

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).



- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	145	93	122	115
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(4)	(45)	(5)	-
Commissions (produits)	18	314	20	120
<i>Commissions (charges)</i>	(60)	(28)	(65)	(46)
Prestations de services rendues	1	72	5	54
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(96)	-	(344)
Loyers perçus	2	7	2	28
Total	102	317	79	(73)

ENTITES ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire pour 18,73%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2011, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 164 millions d'euros (3 111 millions d'euros au 31 décembre 2010). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2011 s'élève à 4,1 millions d'euros (4,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2010).



8.g ECHEANCIER PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros, au 31 décembre 2011	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		58 382						58 382
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	820 463							820 463
Instruments financiers dérivés de couverture	9 700							9 700
Actifs financiers disponibles à la vente	17 479		5 581	13 589	17 681	50 398	87 740	192 468
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	16 117	11 244	8 304	3 182	7 966	2 556	49 369
Prêts et créances sur la clientèle	-	55 011	57 993	56 878	72 762	198 788	224 402	665 834
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 060							4 060
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	299	212	4 188	5 877	10 576
Actifs financiers par échéance	851 702	129 510	74 818	79 070	93 837	261 340	320 575	1 810 852
Banques centrales et CCP		1 231						1 231
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	723 492		513	2 167	6 131	22 644	7 848	762 795
Instruments financiers dérivés de couverture	14 331							14 331
Dettes envers les établissements de crédit		21 234	49 429	21 475	6 159	42 282	8 575	149 154
Dettes envers la clientèle		319 719	126 907	31 467	27 547	27 030	13 614	546 284
Dettes représentées par un titre			28 020	31 856	27 896	49 713	20 301	157 786
Dettes subordonnées	3 507		23	445	2 360	5 325	8 023	19 683
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	356							356
Passifs financiers par échéance	741 686	342 184	204 892	87 410	70 093	146 994	58 361	1 651 620

En millions d'euros, au 31 décembre 2010	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		33 568						33 568
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	832 945							832 945
Instruments financiers dérivés de couverture	5 440							5 440
Actifs financiers disponibles à la vente	17 397		6 734	10 629	29 947	56 659	98 592	219 958
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	12 949	14 577	7 714	7 381	8 591	11 506	62 718
Prêts et créances sur la clientèle	12	56 314	62 104	56 170	75 625	209 000	225 461	684 686
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 317							2 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	281	54	5 729	7 709	13 773
Actifs financiers par échéance	858 111	102 831	83 415	74 794	113 007	279 979	343 268	1 855 405
Banques centrales et CCP		2 123						2 123
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	674 280		539	2 491	9 917	25 800	12 078	725 105
Instruments financiers dérivés de couverture	8 480							8 480
Dettes envers les établissements de crédit		28 248	86 138	20 586	11 357	13 238	8 418	167 985
Dettes envers la clientèle		337 186	139 416	38 018	21 202	26 575	18 517	580 913
Dettes représentées par un titre			39 224	54 288	50 891	48 228	16 037	208 669
Dettes subordonnées	3 316		-	41	471	8 610	12 312	24 750
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	301							301
Passifs financiers par échéance	686 377	367 557	265 317	115 424	93 838	122 451	67 362	1 718 326

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 253 298 millions d'euros et 106 096 millions d'euros au 31 décembre 2011 (314 731 millions d'euros et 102 563 millions d'euros au 31 décembre 2010) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.



8.h VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2011. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 369	49 316	62 718	63 868
Prêts et créances sur la clientèle	665 834	683 398	684 686	702 077
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 576	11 135	13 773	14 487
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	149 154	149 879	167 985	168 360
Dettes envers la clientèle	546 284	547 992	580 913	581 894
Dettes représentées par un titre	157 786	154 419	208 669	208 921
Dettes subordonnées	19 683	16 243	24 750	23 649

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2011 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 4 060 millions d'euros et au passif pour 356 millions d'euros (respectivement 2 317 millions d'euros et 301 millions d'euros au 31 décembre 2010).

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.



8.i PASSIF EVENTUEL : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair continue à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre d'environ 90 sociétés internationales ayant participé au programme « pétrole contre nourriture », dont BNP Paribas en sa qualité de teneur du compte « pétrole contre nourriture » pour le compte des Nations Unies. La plainte prétend, notamment, que les défendeurs se sont entendus pour frauder le programme « pétrole contre nourriture », privant ainsi le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars d'aliments, de médicaments et autres fournitures humanitaires. La plainte prétend également que BNP Paribas aurait agi en violation de ses supposées obligations fiduciaires et contractuelles au titre de l'accord de services bancaires entre BNP Paribas et l'Organisation de Nations Unies. La plainte a été déposée dans le cadre de la loi américaine RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) qui prévoit le triplement des dommages et intérêts si de tels dommages et intérêts viennent à être accordés. Les défendeurs, dont BNP Paribas, ont déposé une demande d'irrecevabilité de l'ensemble de la plainte sur divers fondements juridiques. Les échanges sur le fond devront être programmés pour courant 2012.

Dans le cadre de discussions avec le US Department of Justice et le New York County District Attorney's Office, la Banque a initié une revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US impliquant des Etats ou des personnes morales ou physiques qui pourraient être soumises aux sanctions économiques édictées par les lois américaines, afin de vérifier si la Banque s'est conformée aux lois en questions dont notamment les règles de l'Office of Foreign Assets Control dans ses activités. Il est à noter que des revues similaires ont été engagées dans nombre d'institutions, dans le cadre d'enquêtes relatives aux manquements réels ou supposés à la réglementation afférente aux sanctions économiques, qui ont pu conduire à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités significatives, en fonction des circonstances propres à chaque situation.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,2 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Divers litiges et enquêtes relatifs à la restructuration du groupe Fortis devenu Ageas, dont Fortis Banque ne fait actuellement plus partie, sont en cours. Que Fortis Banque, devenu BNP Paribas Fortis soit ou non partie aux procédures, il ne peut être exclu que les actions en justice introduites ou qui pourraient résulter des litiges et des enquêtes en cours ne visent à obtenir de l'argent de BNP Paribas Fortis, et par là même du Groupe BNP Paribas. BNP Paribas opposera une ferme résistance à d'éventuelles tentatives de ce genre.



Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la Société ait connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ni du Groupe.



8.j HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2011 Montant hors taxe, en milliers d'euros	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 639	19%	4 505	25%	1 230	12%	9 374	18%
- Filiales consolidées	10 775	55%	9 625	53%	8 927	84%	29 327	61%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	348	2%	986	5%	121	1%	1 455	4%
- Filiales consolidées	535	3%	1 815	10%	332	3%	2 682	6%
Total audit	15 297	79%	16 931	93%	10 610	100%	42 838	89%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	20	0%	54	1%	2	0%	76	0%
Autres	4 047	21%	1 133	6%	47	0%	5 227	11%
Total autres prestations	4 067	21%	1 187	7%	49	0%	5 303	11%
TOTAL HONORAIRES	19 364	100%	18 118	100%	10 659	100%	48 141	100%

Au titre de l'exercice 2010 Montant hors taxe, en milliers d'euros	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	4 162	17%	4 438	22%	1 187	11%	9 787	18%
- Filiales consolidées	10 641	45%	10 157	51%	8 654	84%	29 452	55%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	253	1%	451	2%	202	2%	906	2%
- Filiales consolidées	2 229	10%	3 836	19%	190	2%	6 255	11%
Total audit	17 285	73%	18 882	94%	10 233	99%	46 400	86%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	106	0%	191	1%	-	0%	297	0%
Autres	6 363	27%	924	5%	99	1%	7 386	14%
Total autres prestations	6 469	27%	1 115	6%	99	1%	7 683	14%
TOTAL HONORAIRES	23 754	100%	19 997	100%	10 332	100%	54 083	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 468 milliers d'euros au titre de l'exercice 2011 (2325 milliers d'euros en 2010).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes comprennent principalement des diligences dans le cadre d'opérations financières, des avis sur l'approche définie pour la mise en œuvre de normes et de contrôles comptables, des travaux de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (« ISAE 3402 », « SAS 70 »...) dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'actifs.

En outre, le montant relatif aux autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées correspond par l'essentiel à des services effectués par Deloitte au bénéfice des entités luxembourgeoises dans le cadre des réorganisations d'activités consécutives au rapprochement des entités de BNP Paribas et de BGL BNP Paribas.